

RADIOSCOPIE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE

LOIX

DE 2009 A 2019 ET PRÉVISIONS POUR 2020

TABLE DES MATIERES

I.	SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX	5
II.	GENERALITES	5
III.	MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT	5
	II.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement	
	II.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Fo	
	II.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de for	
Ш	II.4 Commentaires	
IV.	VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CON:	POLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE
	NCTIONNEMENT	
I٧	V.1 Graphiques	9
IV	V.2 Commentaires	10
٧.	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA CO	OMMUNE10
V.	V.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidé	es de la commune10
V	V.2 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière	11
V.	V.3 Impôts et taxes	11
	V.3.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes	11
	V.3.2 Evolution des recettes des contributions directes	12
	V.3.2.1 Taxe d'Habitation	12
	V.3.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	14
	V.3.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties	16
	V.3.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	19
	V.3.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévent	ion des Inondations (GEMAPI)21
	V.3.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises	
	V.3.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	
	V.3.3 Taxe de séjour	
	V.3.4 Attributions de compensation	
	V.3.5 Analyse	
	V.3.6 Commentaires	
	V.3.6.1 Fiscalité des particuliers	
	V.3.6.2 Fiscalité des professionnels	2/
VI.	CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE	
V	VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de	
V	VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière	
V	/I.3 Charges de personnel	
	VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel	
	VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel	
	VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière	
	VI.3.4 Commentaires	
V	/I.4 Subventions aux associations	
	VI.4.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionr	
	VI.4.2 Liste des bénéficiaires des subventions	32
VII.	EMPRUNTS	32
V	/II.1 Emprunts bancaires	32
V	/II.2 Crédit de trésorerie	33
VIII.	EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS	33
V	/III.1 Endettement non-consolidé	33
V	/III.2 Endettement consolidé	33
	VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré	33
	VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune d	de Loix34

	VIII.2.3	Contrôle	35
	VIII.3	Coefficient d'endettement consolidé	35
IX.	INVEST	ISSEMENTS	36
	IX.1	Réalisation des budgets d'investissement	
	IX.2	Opérations d'équipement	
	IX.3	Investissements comparés aux emprunts annuels	
	IX.4	Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants	
	IX.4.1	Comparaison des principaux flux entrants et sortants	
	IX.4.2	Soldes de trésorerie	
Х.	DISPO	NIBILITES	38
7	X.1.1	Fonds de roulement	
	X.1.1		
	X.1.	•	
	X.1.		
	X.1.2	Besoin en fonds de roulement	
	X.1.3	Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453	
	X.1.		
	X.1.		
AN	NEXE		44
XI.		DDOLOGIE	
	XI.1	Avertissement	
	XI.2	Avant-propos	
	XI.3	Quelques définitions de base	
	XI.3.1	Recettes réelles de fonctionnement	
	XI.3.2	Dépenses réelles de fonctionnement	
	XI.3.3	Charges courantes de fonctionnement	
	XI.3.4	Marge brute d'autofinancement	
	XI.3.5	Marge nette d'autofinancement	
	XI.3.6	Unités Foncières	
	XI.4	Méthodologie retenue	•
	XI.5	Transparence financière	47
XII.	LES DI	FFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LOIX	
	XII.1	Généralités	
	XII.2	Budget Général ou Budget Principal	
	XII.3	Budget Annexe « Ecotaxe »	
	XII.4	Budget Annexe « Zone de Mouillages du Grouin »	
	XII.5	Budget Annexe « Zone Salicole »	
	XII.6	Budget Annexe du « Clos du Communal »	
	XII.7	Budget Annexe du « Camping Municipal Les Ilates »	
	XII.8	Budget Annexe de la « Zone d'Activités »	49
XIII	. RESUM	IES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019	49
	XIII.1	Budget Général ou Budget Principal	49
	XIII.1.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	49
	XIII.	1.1.1 Section de fonctionnement	49
	XIII.	1.1.2 Section d'investissement	49
	XIII.1.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019	49
	XIII.	1.2.1 Section de fonctionnement	
		1.2.2 Section d'investissement	
	XIII.2	Budget Annexe « Ecotaxe »	
	XIII.2.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	
	XIII.	2.1.1 Section de fonctionnement	50

	XIII.2.1.2	Section d'investissement	50
XI	11.2.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019	50
	XIII.2.2.1	Section de fonctionnement	50
	XIII.2.2.2	Section d'investissement	51
XIII.3	Budg	get Annexe « Zone de Mouillages du Groin »	51
XI	II.3.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	51
	XIII.3.1.1	Section d'exploitation	51
	XIII.3.1.2	Section d'investissement	51
XI	II.3.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019	51
	XIII.3.2.1	Section d'exploitation	51
	XIII.3.2.2	Section d'investissement	52
XIII.4	Budg	get Annexe « Zone Salicole »	52
XI	II.4.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	52
	XIII.4.1.1	Section d'exploitation	52
	XIII.4.1.2	Section d'investissement	52
XI	11.4.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019	52
	XIII.4.2.1	Section d'exploitation	52
	XIII.4.2.2	Section d'investissement	52
XIII.5	Budg	get Annexe « Clos du Communal »	52
XI	II.5.1	Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019	52
	XIII.5.1.1	Section de fonctionnement	52
	XIII.5.1.2	Section d'investissement	53
XI	II.5.2	Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019	53
	XIII.5.2.1	Section de fonctionnement	53
	XIII.5.2.2	Section d'investissement	53

I. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LOIX

La commune de Loix a connu par le passé des situations financières « tendues » mais a priori maîtrisées, notamment lorsqu'elle a réalisé de lourds investissements.

Ses efforts n'ont pas été vains puisqu'ils lui ont notamment permis de maintenir un dynamisme économique et de voir sa population permanente croître (à l'opposé de toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré).

Les indicateurs liés aux marges brutes et nettes d'autofinancement sont globalement bons depuis le milieu des années 2010. La qualité des prévisions budgétaires devraient pouvoir être retrouvée comme par le passé.

Les recettes réelles de fonctionnement consolidées et les charges courantes de fonctionnement semblent globalement maîtrisées tout comme les charges de personnel.

L'endettement est plutôt élevé et les disponibilités modestes.

Les capacités d'investissement sont contraintes mais l'équipe municipale en place n'hésite pas à les utiliser à leur pleine mesure.

Ainsi, il nous semble que, dans cet environnement globalement positif l'équipe municipale pourrait s'atteler à corriger les quelques aspects soulevés au long de cette étude, pour avoir, à tout moment et notamment dans des périodes de crise comme celle que nous traversons, une vision claire de la situation financière de la commune, éviter les dérives potentiellement nuisibles et gérer la commune au plus près des intérêts de ses résidents / contribuables.

Alors, sur des bases saines et solides, elle pourra d'autant mieux poursuivre son action pour maintenir une vie à l'année dans l'extrémité Nord de l'Île de Ré (commerces, école...), faciliter les installations professionnelles (jeunes artisans du secteur du bâtiment, commerces...), faciliter le logement de nouveaux résidents permanents... notamment lorsque les contraintes liées aux suites de la tempête Xynthia seront, espérons-le, revues et atténuées.

II. GENERALITES

En annexe, à la fin du présent document, le lecteur intéressé trouvera :

- la méthodologie de cette étude,
- le rappel des différents budgets de la commune de Loix,
- et le résumé des éléments concernant leurs Budgets Primitifs 2020 et leurs Comptes Administratifs 2018 et 2019.

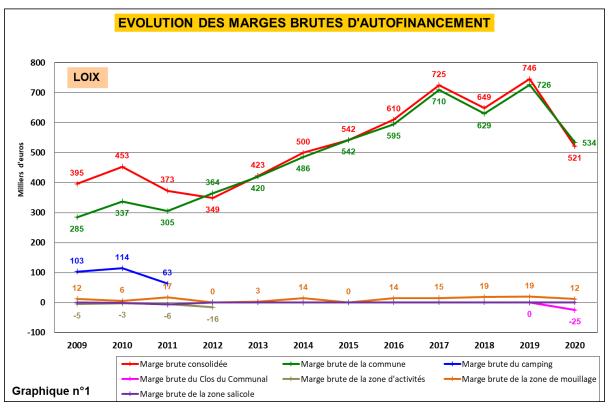
Avant tout bien saisir le cheminement des flux financiers dès leurs origines Flux financiers entrant RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT PRINCIPALES RECETTES COURANTES D'INVESTISSEMENTS Les grandes lignes directrices T.L.E. Recettes réelles Les recettes réelles de fonctionnement de fonctionnement permettent de payer les charges courantes de fonctionnement : Le solde résultant représente la marge Marge brute brute d'autofinancement d'autofinancemen qui doit permettre de payer les annuités de la dette de remboursement de la dette : capital + intérêts le solde représente alors la marge nette d'autofinancement à laquelle viennent s'ajouter les subventions d'investissement la T.L.E. et F.C.T.V.A. et les emprunts contractés au cours L'ensemble de ces flux permet de financer les investissements décidés par la Municipalité Le solde représente la somme des excédents reportés sur l'exercice suivant Solde de fin d'année

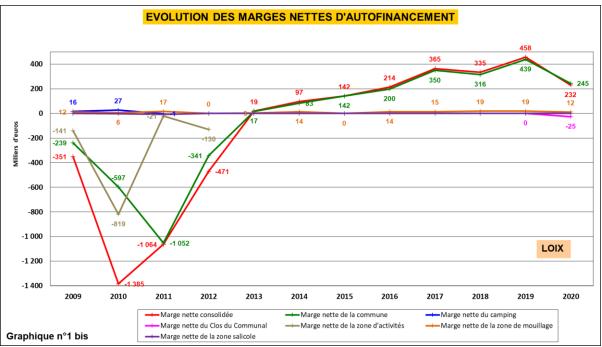
III. MARGES BRUTES ET NETTES D'AUTOFINANCEMENT

Pour mémoire le Budget Général de la commune et les Budgets Annexes de son ancien « Camping municipal », de son ancienne « Zone d'Activités », de sa « Zone Salicole », de sa « Zone de Mouillages » et du « Clos du Communal » sont consolidés, par nos soins, dans les éléments qui suivent.

III.1 Evolution des marges brutes et nettes d'autofinancement

Ces deux premiers graphiques, établis à partir des Comptes Administratifs de 2009 à 2019 et du Budget Primitif de 2020, montrent quelles ont été les évolutions des marges brutes et nettes d'autofinancement de la commune de Loix et de ses Budgets Annexes.





Les marges brutes d'autofinancement :

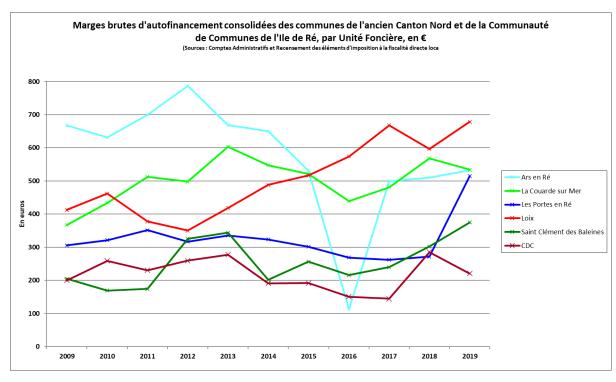
- des Budgets Annexes de la « Zone Salicole », de la « Zone de Mouillages », de la « Zone d'Activités » et du « Clos du Communal » sont relativement anecdotiques,
- du Budget Annexe « Camping Municipal » était plus conséquentes et voisines de 100 k€,
- du Budget Principal et consolidées étaient sur des phases de décroissance jusqu'en 2011 / 2012 et des phases de croissance jusqu'en 2019,
- pour 2020 sont annoncées en baisses.

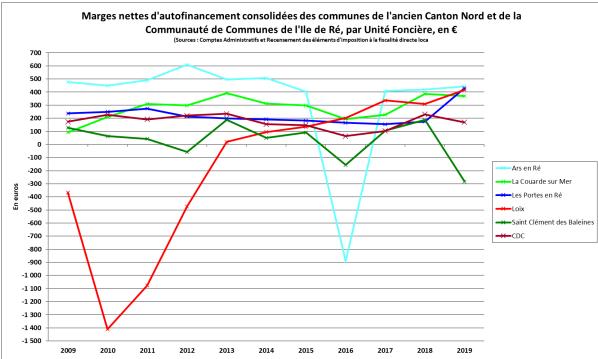
Les marges nettes d'autofinancement :

- des Budgets Annexes de la « Zone Salicole », de la « Zone de Mouillages » et du « Clos du Communal » sont relativement anecdotiques,
- des autres budgets sont très dégradées jusqu'en 2012 ; la période 2013 / 2019 est une période de croissance ; 2020 serait une année de dégradation de cet indicateur.

III.2 Marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les marges brutes et nettes d'autofinancement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communeuté de Communes de l'Ille de Ré peuvent être comparées.



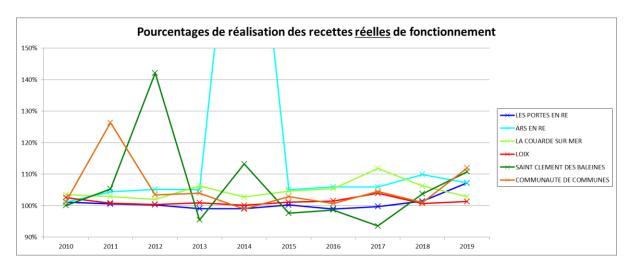


A partir de 2016, la commune de Loix présente les meilleures marges brutes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière.

En matière de marges nettes d'autofinancement consolidées par Unité Foncière, la situation comparative de la commune de Loix était très mauvaise jusqu'en 2013 mais, depuis cette date, l'amélioration de cet indicateur l'a amenée vers les meilleurs niveaux.

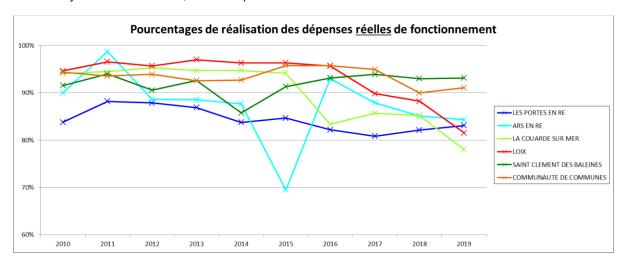
III.3 Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement

Si on étudie, pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré et la Communauté de Communes de l'Île de Ré, sur la période de 2010 à 2019, les pourcentages de réalisation des recettes réelles de fonctionnement entre le Compte Administratif (définitif) et le Budget Primitif (prévisionnel), on obtient le graphique suivant (plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses de fonctionnement) :



Nous constatons que, pour la commune de Loix, les recettes réelles de fonctionnement engagées et comptabilisées aux Comptes Administratifs sont très proches de celles votées aux Budgets Primitifs (corrigés, pour mémoire, de Décisions Modificatives en cours d'année):

- le pourcentage de réalisation est proche, chaque année, de 100 %
- et la moyenne s'établie à 101,3 % sur la période étudiée.



En matière de dépenses réelles de fonctionnement, comme le montre le graphique ci-dessus :

- le pourcentage de réalisation oscille entre 81,5 % (en 2019) et 97,0 % (en 2013),
- la moyenne s'établissant à 93,2 % sur la période étudiée.

III.4 Commentaires

Pourcentages de réalisation des recettes et dépenses réelles de fonctionnement :

Il est regrettable que la commune de Loix, qui avait les meilleurs pourcentages de réalisations budgétaires en matière de fonctionnement et pouvait être montrée en exemple aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, ait connu une dégradation continue d'un de ces deux indicateurs (dépenses) depuis 2017.

Nous commençons malheureusement à douter que l'équipe municipale ait à cœur de retrouver, dans ce domaine, le niveau de performance qu'elle connaissait par le passé, mais espérons être contredit dès l'année prochaine.

Marges brute et nette d'autofinancement :

Jusqu'en 2012 la situation financière de la commune de Loix était très dégradée : la pression des remboursements d'emprunts était trop forte, les marges nettes d'autofinancement étaient négatives et la commune vivait « au-dessus de ses moyens » !

Puis la croissance des marges brutes d'autofinancement et le desserrement de l'étau de l'endettement ont permis une amélioration de la situation, redonnant à la commune des marges nettes d'autofinancement positives et donc la possibilité de consacrer une part de ses excédents de fonctionnement à des opérations d'investissement.

En 2019, les marges brute et nette d'autofinancement ont même atteint leurs plus hauts niveaux depuis 2010 et, rapportées aux Unités Foncières, elles sont les plus élevées des collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré.

Pour l'année 2020, les prévisions budgétaires initiales ont été faites avant la crise sanitaire. Nous resterons donc prudents quant à l'analyse *a priori* de l'évolution de ces deux indicateurs pour cette année exceptionnelle.

Conclusion:

Ainsi il nous semble souhaitable que la commune de Loix :

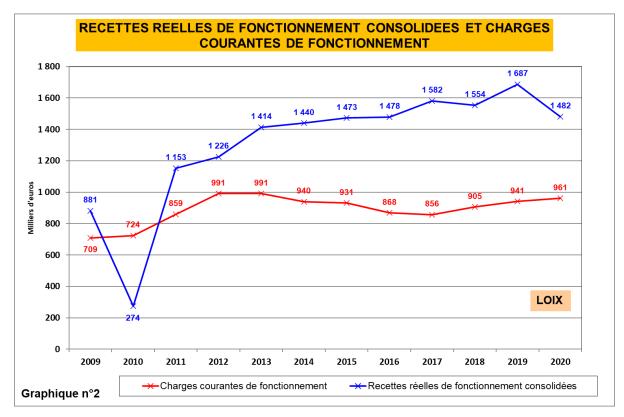
- retrouve une production des prévisions budgétaires de qualité, en matière de fonctionnement, qui permettent aux élus locaux d'apprécier au mieux la tendance générale de l'évolution des finances communales et de les gérer au plus près des intérêts de la commune et donc de ses résidents / contribuables,
- continue à maîtriser son niveau d'endettement par rapport à ses ressources disponibles.

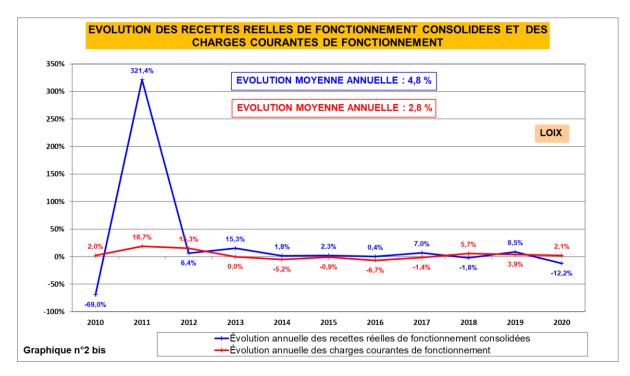
IV. VUE D'ENSEMBLE SUR L'EVOLUTION DES RECETTES REELLES CONSOLIDEES ET DES CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Pour mémoire :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées regroupent l'ensemble des recettes de la commune à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de produits et auxquelles nous ajoutons l'apport financier théorique des budgets annexes (c'est-à-dire leurs marges nettes d'autofinancement),
- les charges courantes de fonctionnement correspondent aux dépenses réelles de fonctionnement de la commune (ensemble des dépenses à l'exclusion des opérations d'ordre, c'est-à-dire des opérations comptables sans mouvement de fonds, auxquelles nous soustrayions les atténuations de charges) à l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

IV.1 Graphiques





En 2010, du fait d'importants remboursements d'emprunts, la marge nette d'autofinancement du Budget Annexe « Zone d'Activités » était très dégradée, faisant plonger les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Exception faite de cet incident, on constate que :

- les recettes réelles de fonctionnement consolidées :
 - o sont sur une tendance globale haussière jusqu'en 2019,
 - o sont annoncées en baisse en 2020,
- les charges courantes de fonctionnement :
 - o après une phase de hausse de 2010 à 2012,
 - o sont en décroissance jusqu'en 2017,
 - o puis de nouveau en hausse à partir de 2018.

Ainsi, sur la période 2009 à 2020, la hausse moyenne des :

- recettes réelles de fonctionnement consolidées ressort à 4,8 %,
- et celle des charges courantes de fonctionnement à 2,8 %.

IV.2 Commentaires

Hors évènements exceptionnels, la variation annuelle des charges courantes de fonctionnement est généralement inférieure à la celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées.

Ainsi, les charges courantes de fonctionnement semblant globalement maîtrisées, sont à mettre en parallèle des recettes réelles de fonctionnement consolidées semblant globalement en hausse.

Les courbes des recettes réelles de fonctionnement consolidées et des charges courantes de fonctionnement ont ainsi tendance à diverger, ce qui constitue un point positif pour les finances de la commune de Loix.

Malgré tout, en cette année de crise sanitaire et dans l'optique de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement, l'équipe municipale :

- n'échappera pas à une réflexion sur la nature des charges courantes de fonctionnement et des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune et de leurs évolutions,
- devra à l'avenir continuer à corréler l'évolution des charges courantes de fonctionnement à celle des recettes réelles de fonctionnement consolidées.

V. RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES DE LA COMMUNE

V.1 Répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des recettes réelles de fonctionnement consolidées de la commune de Loix et leurs évolutions étaient les suivantes :

	en k€	en %	Evolution
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	237	18%	479%
73 IMPOTS ET TAXES	779	61%	90%
dont contributions directes	607	47%	54%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	188	15%	-47%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	181	14%	16%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-11	-1%	-
Apport annuel des activités annexes à la commune	-87	-7%	-117%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	-67%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 287	100%	91%

Ainsi, sur cette période, la commune de Loix :

- a vu se développer considérablement ses revenus de gestion courante du fait du développement des produits de l'article « n°70323 Redevance d'occupation du domaine public communal » (dans le compte-rendu du Conseil Municipal du 15 décembre 2020, il est indiqué que les comptes « 70323 Redevance d'occupation du domaine public communal » et « 752 Revenus des immeubles » enregistrent les loyers et redevances d'occupation du domaine public de la commune versés par les locataires de logements, de commerces, par le camping et par l'occupant du complexe sportif).
- a vu croître les revenus qu'elle tire de la levée des impôts locaux,
- a subi la baisse des dotations de l'Etat.

Il nous semble que, comme indiqué précédemment :

- la réforme de la fiscalité locale, qui pourrait entraîner une baisse des contributions directes percues par la commune,
- couplée à la baisse des dotations de l'Etat qui, elle, pourrait se poursuivre,

doit inciter l'équipe municipale à la plus grande prudence et à la plus grande riqueur budgétaire.

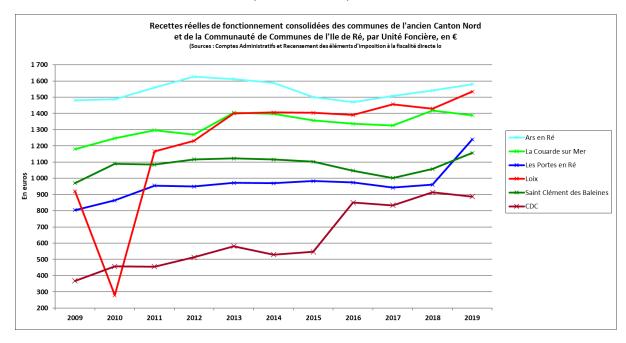
D'autre part, si on compare les recettes réelles de fonctionnement consolidées de 2019, aux recettes réelles de fonctionnement consolidées calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
70 REVENUS DE GESTION COURANTE	332	20%	85	28%
73 IMPOTS ET TAXES	1 057	63%	633	207%
dont contributions directes	719	43%	549	179%
74 DOTATIONS SUBVENTIONS PARTICIPATIONS	112	7%	255	83%
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	194	12%	215	70%
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	-28	-2%	0	0%
Apport annuel des activités annexes à la commune	19	1%	-882	-288%
76 PRODUITS FINANCIERS	0	0%	0	0%
TOTAL DES RECETTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDEES	1 687	100%	306	100%

Globalement la hausse des principaux postes de recettes réelles de fonctionnement sur cette période a été supérieure à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation, à l'exception des « Dotations, Subventions et Participations » et des « Autres produits de gestion courante » qui sont, sans surprise pour les premières, en baisse.

V.2 Recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les recettes réelles de fonctionnement consolidées des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ille de Ré peuvent être comparées.



Hors évènement de 2010 relaté précédemment, les recettes réelles de fonctionnement consolidées par Unité Foncière de la commune de Loix sont sur une tendance haussière et sont passées de 900 € environ en 2009 à plus de 1 500 € en 2019. Et, comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, la commune de Loix tend, depuis 2011, vers les meilleures valeurs pour cet indicateur.

V.3 Impôts et taxes

V.3.1 Vue d'ensemble des recettes des contributions directes

On constate pour la commune de Loix, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les impôts et taxes représentent la majeure partie des recettes réelles de fonctionnement consolidées :

- 61 % en moyenne sur la période de 2009 à 2019,
- dont 47 % pour les seules contributions directes locales c'est-à-dire la Taxe d'Habitation, la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties et les attributions de compensation versées par la Communauté de Communes au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique dont elle assure la perception.

A ce niveau d'analyse, la réforme des impôts locaux initiée par le Gouvernement est effectivement susceptible de créer un certain émoi chez les élus locaux.

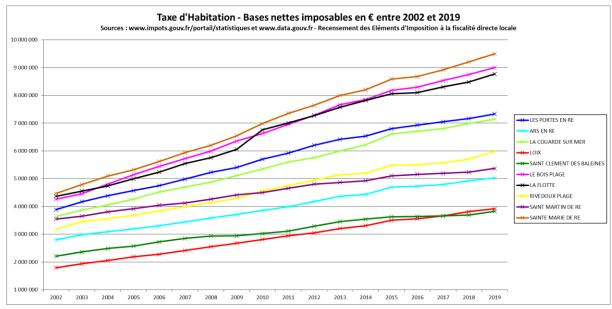
Pour mémoire, il existe également des compensations versées par l'Etat, au titre des abattements ou exonérations qu'il accorde ou accordait en matière de Contribution Economique Territoriale, de Taxe Foncière et de Taxe d'Habitation, dont l'impact est faible (1,1 % en 2019).

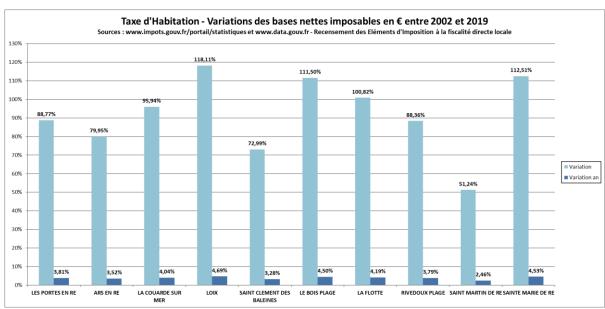
V.3.2 Evolution des recettes des contributions directes

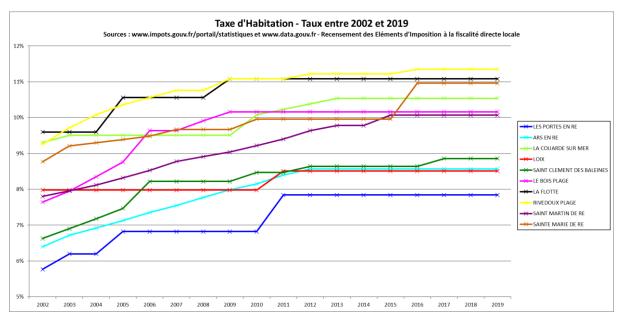
Les éléments ci-dessous :

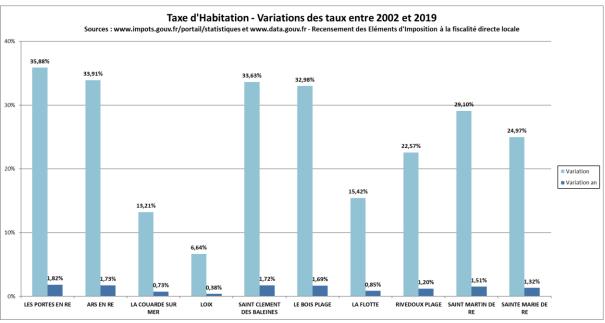
- sont issus du « Recensement des Eléments d'Imposition à la fiscalité directe locale », disponible sur le site Internet de l'Administration : www.data.gouv.fr,
- couvrent la période de 2002 à 2019,
- concernent les dix communes de l'Ile de Ré,
- les graphiques sont disponibles sur le site Internet de l'Association (<u>www.adc-nordiledere.com</u>), avec une analyse pour chaque taxe, à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/index.php/etudes.

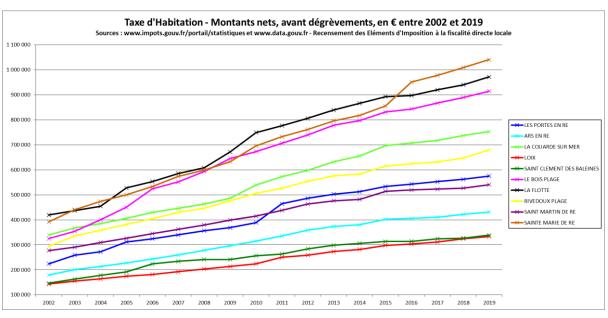
V.3.2.1 Taxe d'Habitation

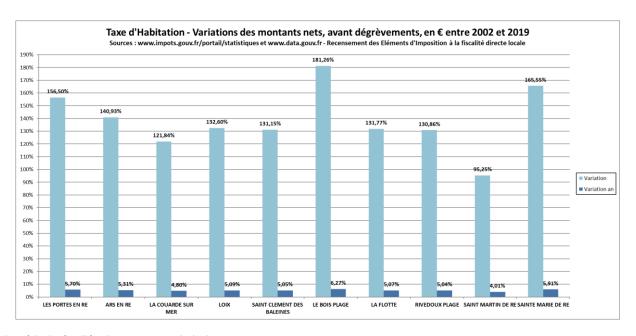






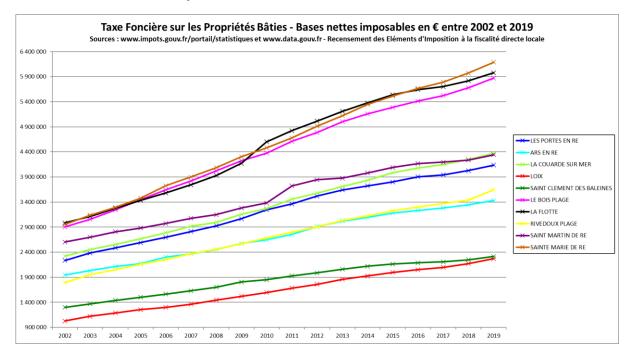


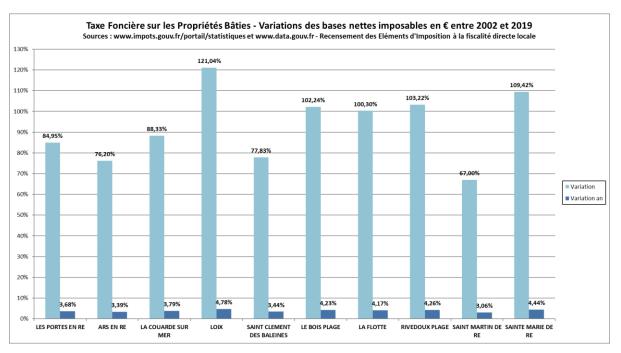


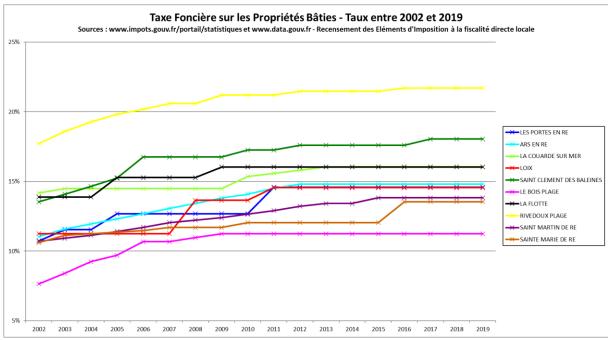


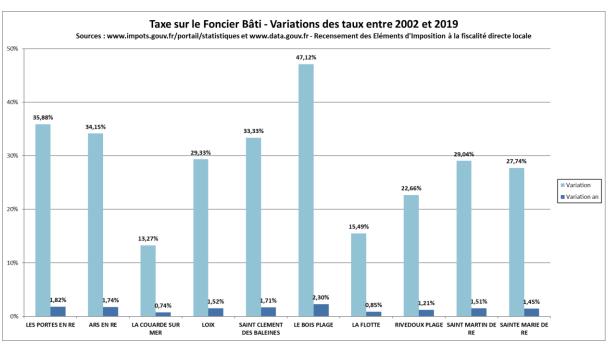
- concernant les bases nettes imposables :
 - a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Île de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines.
 - o mais ces bases ont connu les augmentations les plus fortes de l'Ile de Ré : 118,11 % soit 4,69 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition plutôt bas par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
 - o et plutôt stables : 6,64 % au total soit 0,38 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
 - montants qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré :
 132,60 % soit 5,09 % par an.

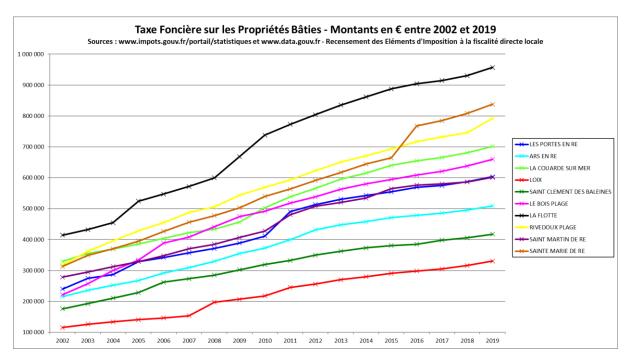
V.3.2.2 Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

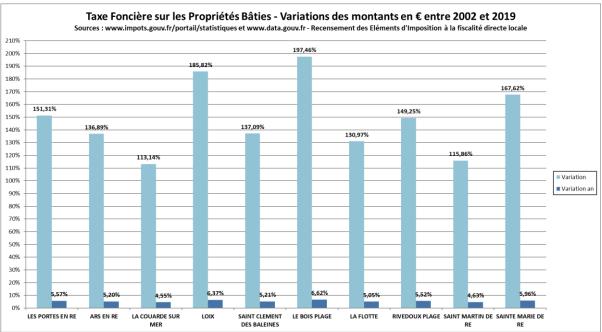






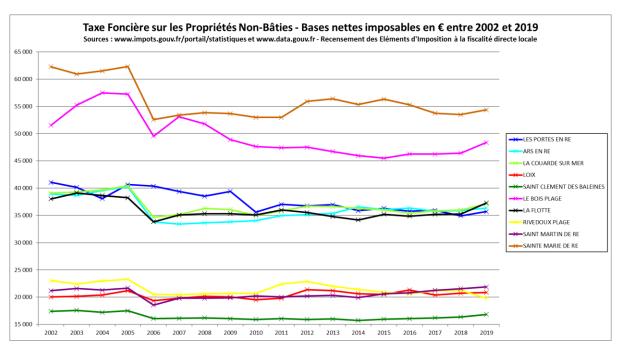


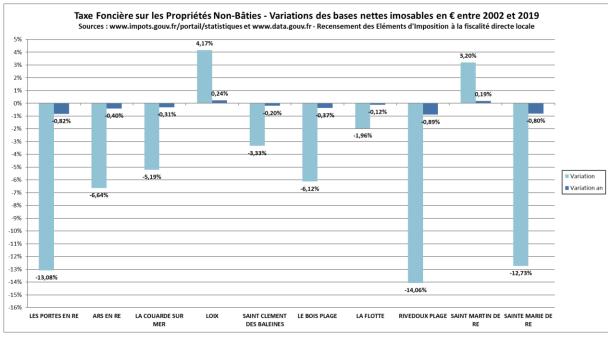


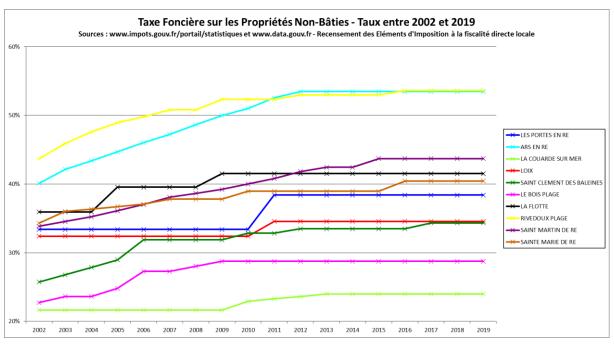


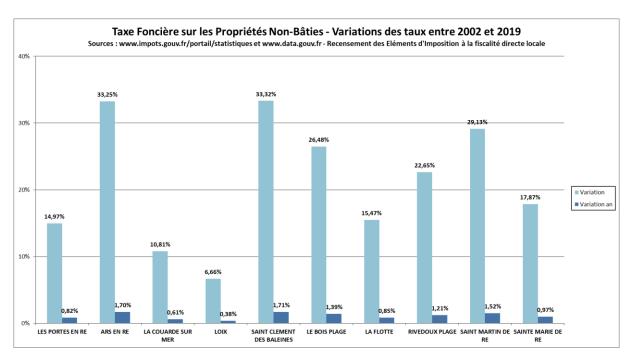
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - o mais ces bases ont connu les augmentations les plus fortes de l'Ile de Ré : 121,04 % soit 4,78 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré,
 - qui ont connu des augmentations intermédiaires par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 29,33 % au total soit 1,52 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - mais ces montants ont connu la 2ème augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Île de Ré : 185,82 % soit 6,37 % par an.

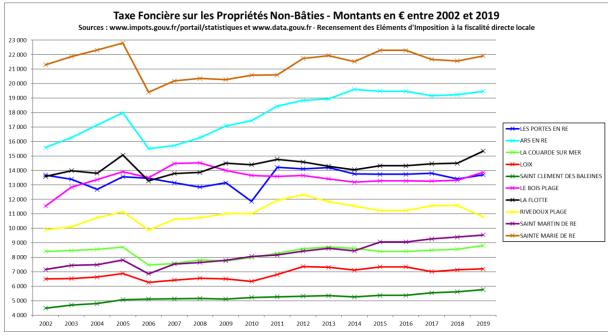
V.3.2.3 Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties

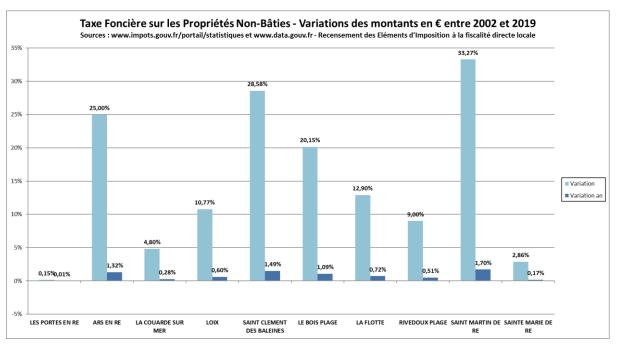






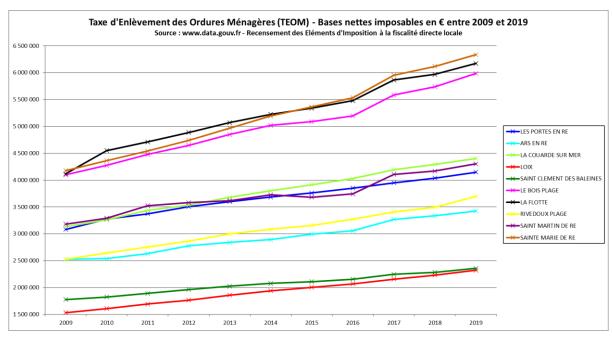


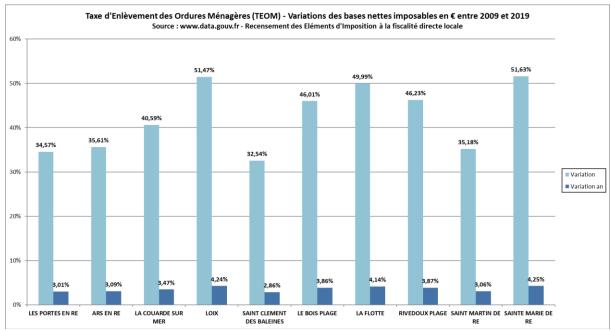


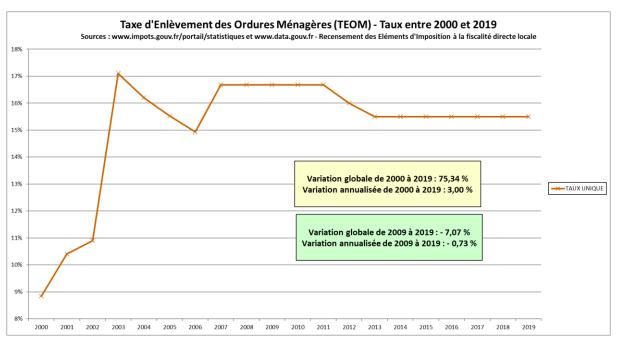


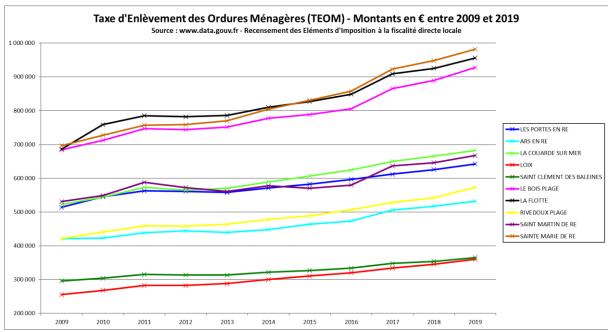
- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables parmi les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - o et a enregistré, chose rare, une augmentation de ces bases : 4,17 % soit 0,24 % par an,
- concernant les taux d'imposition :
 - o a des taux d'imposition dans la moyenne de ceux des autres communes de l'Ile de Ré,
 - o et plutôt stables : 6,66 % au total soit 0,38 % par an,
- concernant les montants nets d'imposition :
 - perçoit les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Île de Ré avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
 - o et plutôt stables : 10,77 % soit 0,60 % par an.

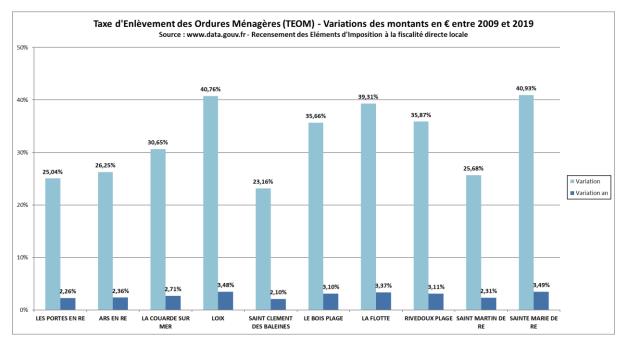
V.3.2.4 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères











- concernant les bases nettes imposables :
 - o a les bases nettes imposables les plus faibles avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
 - o mais ces bases nettes imposables ont connu la 2^{ème} augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 51,47 % soit 4,24 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de 7,07 % soit 0,73 % par an (mais il a connu, pour mémoire, une très forte hausse entre 2000 et 2003),
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus faibles avec la commune de Saint-Clément-des-Baleines,
 - mais a enregistré la 2^{ème} augmentation la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 40,76 % soit 3.48 % par an.

V.3.2.5 Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI)

Cette taxe a été mise en place à compter du 1^{er} janvier 2018 selon un mode de répartition dont vous retrouverez les éléments, pour mémoire, sur le site Internet de votre Association à l'adresse : http://adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Synthese-CDC-GEMAPI.pdf.

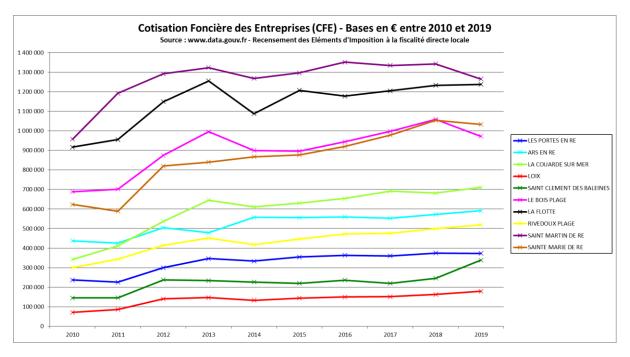
Elle n'a pas été appelée en 2019.

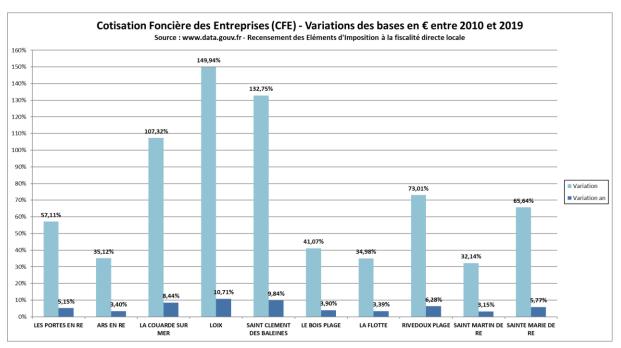
Un commentaire plus général de cette Taxe GEMAPI est disponible au point V.3.4.6 de la « Radioscopie de la situation financière de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré de 2009 à 2019 et prévisions pour 2020 » disponible sur le site Internet de l'association.

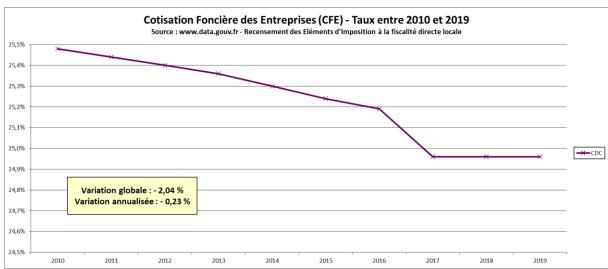
V.3.2.6 Cotisation Foncière des Entreprises

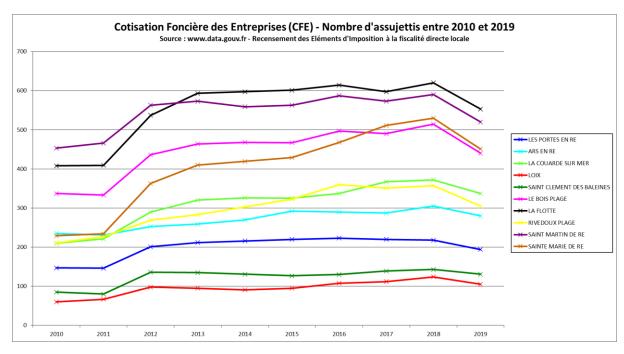
La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), composante avec la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), et son taux est voté, chaque année, en Conseil Communautaire.

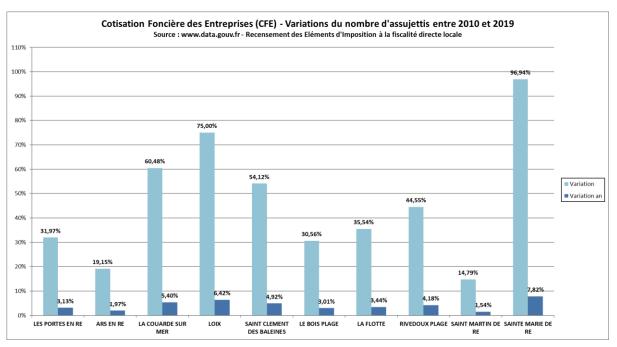


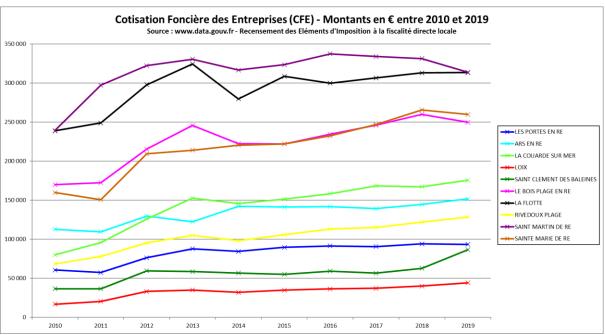


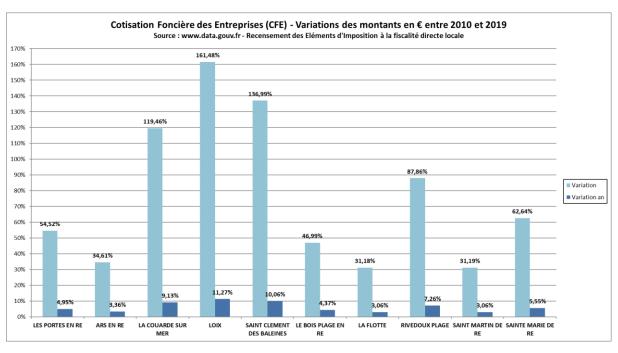




La base des personnes et des activités imposables à la Cotisation Foncière des Entreprises est large, ce qui explique le nombre a priori élevé d'assujettis.





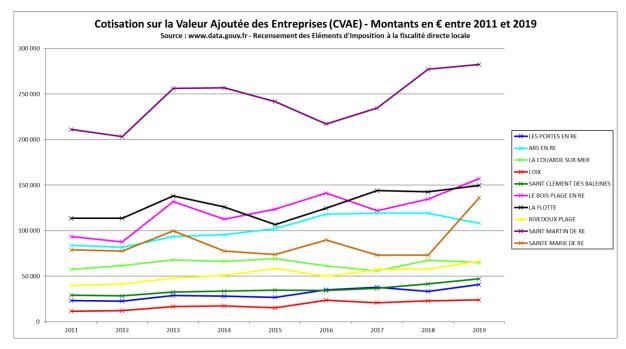


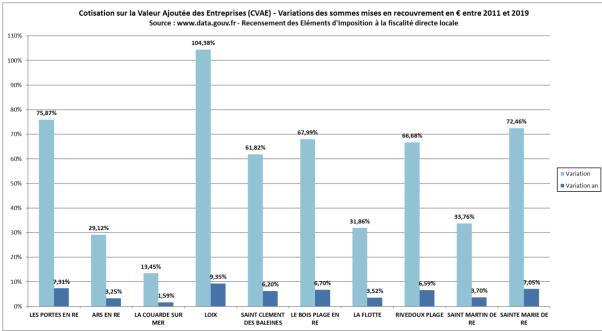
- concernant les bases imposables :
 - o a les bases imposables les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - o mais a enregistré la progression la plus forte : 149,94 % soit 10,71 % par an,
- concernant le taux d'imposition : il est en baisse régulière sur la période de 2,04 % soit 0,23 % par an,
- concernant le nombre d'assujettis :
 - o a les nombres d'assujettis les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - mais a enregistré la 2^{ème} progression la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 75,00 % soit 6,42 % par an.
- concernant les montants nets d'imposition :
 - o a les montants nets d'imposition les plus faibles de l'Ile de Ré,
 - mais a enregistré la progression la plus forte par rapport aux autres communes de l'Ile de Ré : 161,48 % soit 11,27 % par an.

V.3.2.7 Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), composante avec la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) de la Contribution Economique Territoriale (CET), a été mise en place à partir de 2010 en remplacement de la Taxe Professionnelle.

Elle est collectée par la Communauté de Communes de l'Île de Ré, puis reversée en partie aux dix communes dans la cadre des attributions de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).





Sur la période étudiée, la commune de Loix :

- a les sommes mises en recouvrement les plus faibles de l'Ile de Ré,

mais a enregistré la progression la plus forte : 104,38 % soit 9,35 % par an.

V.3.3 Taxe de séjour

Cette taxe prélevée au bénéfice de la Communauté de Communes de l'Île de Ré et du département de la Charente-Maritime, concerne certains contribuables loidais.

La Communauté de Communes de l'Ile de Ré avait institué, à compter du 1^{er} janvier 2016, une Taxe de séjour au <u>forfait</u> sur l'ensemble de son territoire.

Au 1^{er} janvier 2020 le mode <u>forfaitaire</u> a été abandonné au profit du mode <u>réel</u> : les éléments applicables à compter de cette date ont été votés lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019 (<u>https://cdciledere.fr/sites/default/files/conseil-communautaire/file/2019.09.26-15-finances-taxe-sejour-dispositions 2020.pdf).</u>

Le produit de cette taxe est de 2 M€ environ par an (2,270 M€ en 2019), dont un peu moins du quart est reversé aux dix communes de l'Ile de Ré au titre des attributions de compensation (567 k€ en 2019 : *cf.* tableau ci-dessous).

Après consultation d'un avocat, évoquée dans la radioscopie de l'année dernière, le Conseil d'Administration de votre association n'a pas jugé nécessaire d'initier de démarche contentieuse avec la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au sujet de la Taxe de séjour puisque, notamment, le mode de perception forfaitaire, qu'il dénonçait, a été abandonné, à compter du 1er janvier 2020, au profit du mode réel.

Le Conseil d'Administration de votre association se réjouit également que la proposition faite par Monsieur Patrick RAYTON, Maire de La Couarde-sur-Mer, lors du Conseil Communautaire du 26 septembre 2019, de passer d'un rythme de déclaration mensuel à un rythme trimestriel, pour faciliter le travail des « petits hébergeurs », ait été entendue et soit appliquée (sous réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021.

réserve du vote par le Conseil Communautaire) à compter du 1^{er} janvier 2021. Il appuiera également sa proposition, faite lors du Conseil Communautaire du 23 juillet 2020, de rallonger encore le rythme de déclaration et donc de paiement (semestriel ou annuel), dans la mesure, bien entendu, des possibilités offertes par la loi et les règlements en la matière.

V.3.4 Attributions de compensation

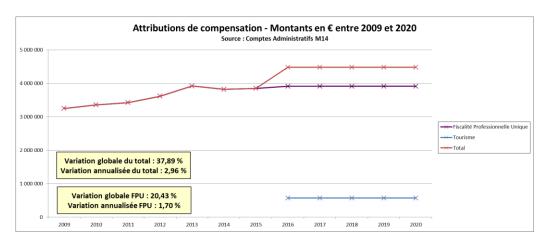
La Communauté de Communes de l'Ile de Ré, collectant pour le compte de ses dix communes membres un certain nombre de taxes, procède à leur restitution, plus ou moins partielle, par l'intermédiaire d'une attribution de compensation votée en Conseil Communautaire.

Depuis 2016 une composante « Tourisme », censée compenser la partie « Animations » qui est restée à la charge des communes après transfert des Offices de Tourisme à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, a été ajoutée à la composante « Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) ».

La répartition de ces attributions de compensation entre les communes est la suivante :

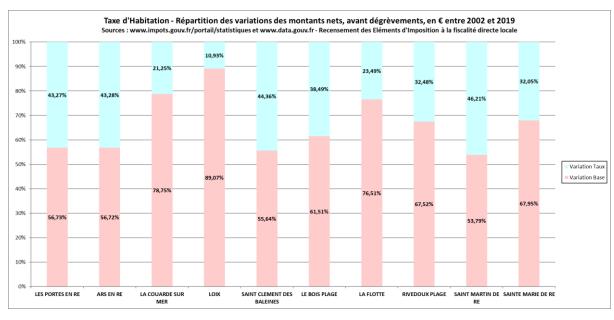
	Fiscalité professionnelle unique	Tourisme	TOTAL
ARS EN RE	419 180 €	84 502 €	503 682 €
LE BOIS PLAGE EN RE	707 873 €	167 819 €	875 692 €
LA COUARDE SUR MER	291 637 €	67 643 €	359 280 €
LA FLOTTE	681 521 €	100 655 €	782 176 €
LOIX	47 538 €	507 €	48 045 €
LES PORTES EN RE	137 172 €	16 712 €	153 884 €
RIVEDOUX-PLAGE	149 006 €	13 144 €	162 150 €
SAINT CLEMENT DES BALEINES	144 423 €	32 842 €	177 265 €
SAINTE MARIE DE RE	440 610 €	63 490 €	504 100 €
SAINT MARTIN DE RE	889 594 €	19 254 €	908 848 €
TOTAL	3 908 554 €	566 568 €	4 475 122 €

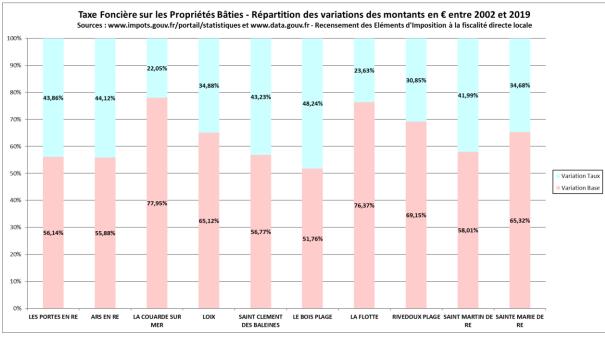
L'évolution de ces attributions de compensation est la suivante :



V.3.5 Analyse

Il est intéressant de regarder, pour les deux principales taxes auxquelles sont soumis les particuliers, à savoir la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties, la répartition de l'augmentation des montants collectés entre l'augmentation due aux bases d'imposition et l'augmentation due aux taux d'imposition.





On constate, pour la commune de Loix :

- pour la Taxe d'habitation : la prééminence de l'augmentation due aux bases (89 %) par rapport à l'augmentation due aux taux (11 %),

- pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : une répartition plus équilibrée, toujours en faveur des bases (65 % pour l'augmentation due aux bases *versus* 35 % pour l'augmentation due aux taux).

Donc en ce domaine les finances de la commune de Loix ont plutôt bénéficié du développement de l'urbanisation que d'une politique fiscale « agressive » des équipes municipales.

V.3.6 Commentaires

V.3.6.1 Fiscalité des particuliers

Comme nous l'avons déjà indiqué les « impôts locaux » constituent la source principale de recettes de la commune de Loix. Ainsi dans le Compte Administratif 2019 du Budget Principal de la commune de Loix :

- l'article « 7311 Contributions directes » représente 39,3 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement,
- à l'intérieur de l'article « 73 Impôts et taxes » (1,057 M€) :
 - o l'article « 7311 Contributions directes » représente 63,6 %,
 - o l'article « 7318 Autres impôts locaux ou assimilés » représente 0,0 %,
 - o l'article « 73211 Attribution de compensation » représente 4,5 % dont 4,5 % au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique et 0,0 % au titre du Tourisme,
 - o l'article « 7331 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés » représente 0,3 %,
 - o l'article « 7336 Droits de place » représente 1,9 %,
 - l'article « 7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière » représente 29,7 %.

En matière de fiscalité touchant plus particulièrement les résidents :

- la Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties reste un impôt marginal,
- la Taxe d'Habitation et la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties représentent, en 2019 :
 - plus de 99 % du trio Taxe d'Habitation, Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties,
 - et plus de 64 % si on y rajoute la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

L'impact de la réforme de la fiscalité locale initiée par le Gouvernement devra donc être suivi et analysé avec attention par l'équipe municipale même si, à ce jour, nous n'avons pas relevé d'influence négative dans les comptes de la commune de Loix. Votre association ne manquera pas, de son côté, de produire tous les documents et toutes les études utiles à la compréhension de cette réforme et de ses conséquences sur les comptes de la commune de Loix.

V.3.6.2 Fiscalité des professionnels

En matière de fiscalité des professionnels, l'attribution de compensation au titre de la Fiscalité Professionnelle Unique représente, en 2019 :

- 4,5 % de l'article « 73 Impôts et taxes »,
- et plus généralement 2,8 % de l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement.

Si ces pourcentages restent modestes l'évolution, globalement à la hausse, des deux contributions à caractère professionnel (CFE et CVAE) est un signe positif pour la commune de Loix.

La présence d'une Zone d'Activité n'est, bien entendu, pas étrangère à ces bons chiffres.

La commune de Loix possède donc déjà des atouts dans le maintien d'une activité économique pérenne, notamment en dehors de la période estivale, pour avoir un village attractif et vivant toute l'année.

VI. CHARGES COURANTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE

VI.1 Répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune

A titre d'information, sur la période 2009 – 2019, la répartition moyenne des charges courantes de fonctionnement de la commune de Loix et leurs évolutions étaient les suivantes :

		en k€	en %	Evolution
012	CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419, 6459 et 6479)	465	53%	35%
65	AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	145	16%	27%
61	SERVICES EXTERIEURS	89	10%	66%
60	ACHATS NON-STOCKABLES	107	12%	43%
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	51	6%	-17%
63	IMPOTS ET TAXES	23	3%	83%
66	AUTRES CHARGES FINANCIERES	3	0%	-93%
022	DEPENSES IMPREVUES	0	0%	-
TOT	AL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	883	100%	33%

On constate, et cela est vrai pour bon nombre de communes, que les charges de personnel représentent la majeure partie des charges courantes de fonctionnement soit en moyenne, de 2009 à 2019, environ 53 %.

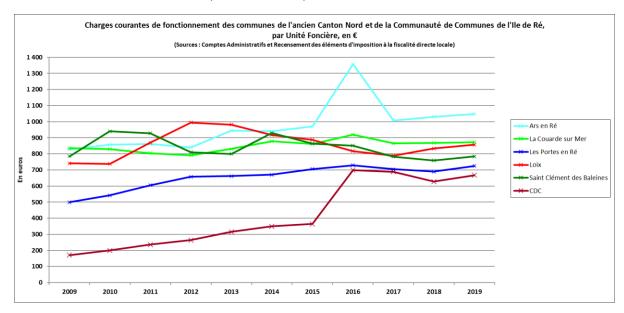
D'autre part, si on compare les charges courantes de fonctionnement de 2019 aux charges courantes de fonctionnement calculées en tenant compte de l'inflation (Indice des Prix à la Consommation au 31 décembre, pour l'ensemble des ménages, avec le tabac) entre 2009 et 2019 on obtient les éléments suivants :

	2	2019 réel		2019 calculé avec inflation	
012 CHARGES DE PERSONNEL (moins compte 6419, 6459 et 6479)	507	54%	420	53%	
65 AUTRES CHARGES GESTIONS COURANTES	139	15%	123	15%	
61 SERVICES EXTERIEURS	103	11%	70	9%	
60 ACHATS NON-STOCKABLES	128	14%	100	13%	
62 AUTRES SERVICES EXTERIEURS	40	4%	55	7%	
63 IMPOTS ET TAXES	23	2%	14	2%	
66 AUTRES CHARGES FINANCIERES	1	0%	13	2%	
022 DEPENSES IMPREVUES	0	0%	0	0%	
TOTAL DES CHARGES COURANTES MOYENNES DE FONCTIONNEMENT	941	100%	794	100%	

La hausse des charges courantes de fonctionnement sur cette période a été supérieure, d'une peu moins de 20 %, à ce qu'elle aurait dû être en ne tenant compte que de l'inflation.

VI.2 Charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière

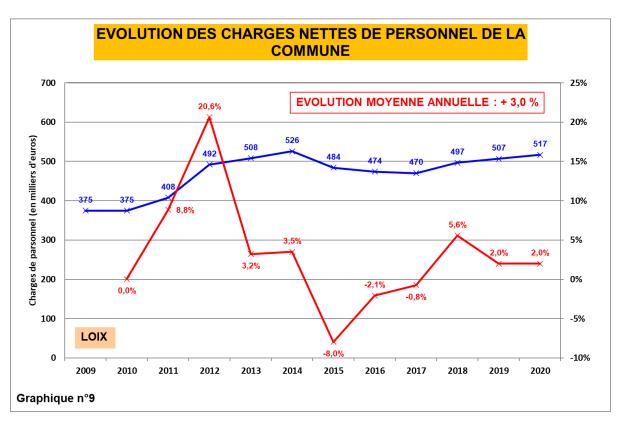
Rapportées aux Unités Foncières, les charges courantes de fonctionnement des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré peuvent être comparées.



Sur la période étudiée les charges courantes de fonctionnement par Unité Foncière de la commune de Loix évoluent dans un canal assez large, situé entre 700 € et 1 000 €, avec une alternance de phase de baisse et de hausse. Par rapport aux autres collectivités locales du Nord de l'Ile de Ré, cet indicateur était plutôt élevé certaines années (2012 et 2013) et plutôt bas certaine autres (2016 et 2017) ; en 2019 il est à un niveau intermédiaire. L'évolution de cet indicateur est donc défavorable sur certaines périodes et favorable sur d'autres.

VI.3 Charges de personnel

VI.3.1 Evolutions des charges nettes de personnel



La hausse de ces charges nettes de personnel a été constante de 2010 à 2014.

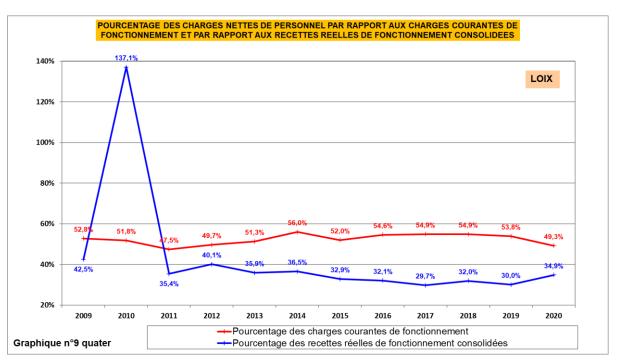
A contrario, la période suivante, jusqu'en 2017, est placée sous le signe de la baisse, notamment en 2015. Enfin, si les prévisions budgétaires de 2020 se réalisent, la hausse initiée en 2018 devrait se poursuivre. L'évolution moyenne annuelle sur cette période ressort à 3,0 %.

VI.3.2 Proportions relatives des charges nettes de personnel

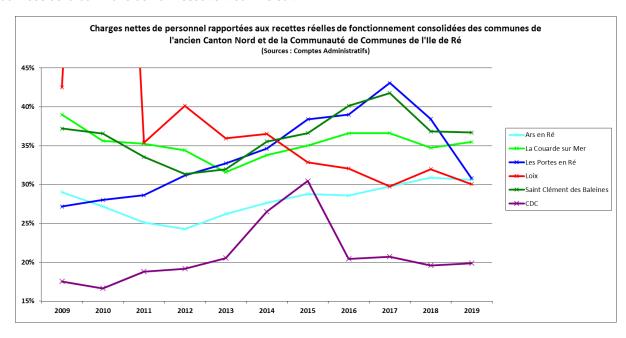
Comme le montre le graphique ci-dessous :

- le rapport entre les charges nettes de personnel et le total des charges courantes de fonctionnement reste relativement stable entre 50 et 55 %,
- le rapport entre les charges nettes de personnel et les recettes réelles de fonctionnement consolidées, hors évènement exception de 2010 relaté précédemment :
 - o est plutôt stable, entre 35 % et 40 %, jusqu'en 2014,
 - o s'est, par la suite, déplacé dans un canal compris entre 30 % et 35 %.

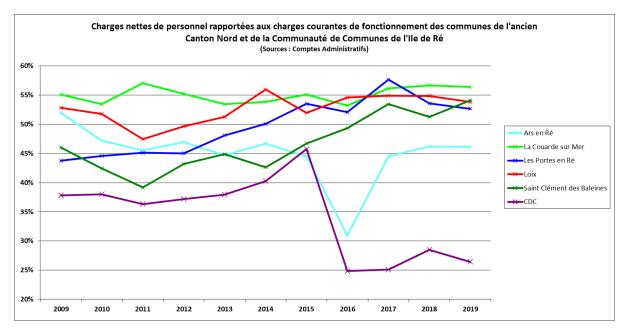
Ainsi, au vu de ces deux indicateurs, l'évolution des charges nettes de personnel pour la commune de Loix apparaît donc plutôt maîtrisée.



Comparativement aux autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, les données de la commune de Loix ressortent comme suit :



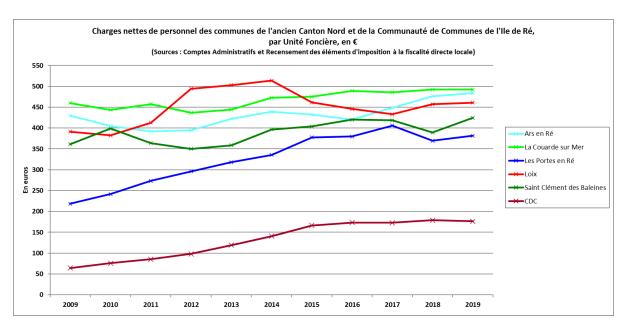
Les charges nettes de personnel rapportées aux recettes réelles de fonctionnement consolidées, de la commune de Loix étaient plutôt élevées, jusqu'en 2014, par rapport aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Ille de Ré. La tendance globale baissière l'a cependant amenée à des niveaux comparables à ceux des communes d'Ars-en-Ré et des Portes-en-Ré.



En matière de charges nettes de personnel rapportées aux charges courantes de fonctionnement, la commune de Loix ne se distingue pas particulièrement des autres communes de l'ancien Canton Nord.

VI.3.3 Charges nettes de personnel par Unité Foncière

Rapportées aux Unités Foncières, les charges nettes de personnel des communes de l'ancien Canton Nord et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré peuvent être comparées.



Les charges nettes de personnel par Unité Foncière de la Commune de Loix étaient sur une phase haussière entre 2009 et 2014, l'amenant sur les plus hauts comparativement aux autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré. Depuis 2016 cet indicateur ne se distingue plus particulièrement.

VI.3.4 Commentaires

La situation en matière de charges nettes de personnel de la commune de Loix apparait plutôt bonne et maîtrisée.

Cependant deux questions restent en suspens, comme pour toutes les autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Île de Ré :

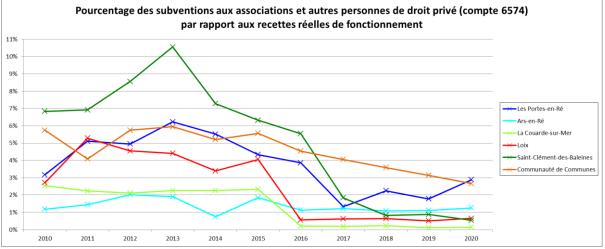
- sur une période comparable, la hausse annuelle moyenne des charges de personnel de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, qui a repris à sa charge un certain nombre de compétences auparavant dévolues aux communes, a été de 11,8 % ; on est donc en droit de se demander :
 - o pourquoi les charges de personnel de la commune de Loix n'ont pas diminuées en valeur absolue ou, à défaut, n'ont pas connues une hausse moyenne annuelle plus faible,
 - et de ce fait si elles sont réellement maîtrisées ?
- l'impact des charges de personnel dans les comptes de la commune est-il compatible avec l'évolution des recettes de fonctionnement (baisse des dotations de l'Etat, réforme de la fiscalité locale...) ?

VI.4 Subventions aux associations

Les attributions de subventions aux associations pouvant être l'objet de certaines dérives, elles doivent être suivies et parfois contrôlées.

VI.4.1 Rapport entre les subventions et les recettes réelles de fonctionnement

Pour la période de 2010 à 2020 les rapports entre les « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » (article 6574 des Comptes Administratifs et des derniers Budgets Primitifs) et les recettes réelles de fonctionnement pour les cinq communes de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré et la Communauté de Communes de l'Ile de Ré sont les suivants :



N. B.: pour mémoire les pourcentages très élevés, concernant la commune de Saint-Clément-des-Baleines jusqu'en 2016, étaient dus au soutien financier qu'elle apportait à son équipe de basket-ball (USV Ré Basket) aujourd'hui disparue.

Dans une tendance générale à la modération, la commune de Loix s'est montrée, jusqu'en 2015, particulièrement « généreuse » avec les associations qu'elle soutenait.

Depuis 2016, elle est devenue beaucoup plus économe en la matière et les contribuables loidais se réjouiront probablement de voir une partie de leurs impôts locaux distribuée de façon plus parcimonieuse.

VI.4.2 Liste des bénéficiaires des subventions

La liste des bénéficiaires, personnes de droit privé, portée à l'annexe « IV B1.7 – Engagements hors bilan – Engagements donnés et reçus – Liste des concours attribués à des tiers » du Compte Administratif 2019 de la commune de Loix, est la suivante :

Nom des bénéficiaires	CA 2019
Personnes de droit privé	9 983,27
Associations	9 842,27
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX RETHAIS	1 000,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES ECLUSES A POISSONS DE L'ILE DE RE	620,00
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANES ET DES CHEVAUX	500,00
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LOIX	2 000,00
ASSOCIATION DES MAIRES DE CHARENTE MARITIME	284,27
ASSOCIATION LOIDAISE DES ANCIENS COMBATTANTS	1 500,00
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DES STATIONS CLASSEES	263,00
CITTASLOW-FRANCE	300,00
CLUB DES AINES	2 100,00
FEDERATION FRANCE GREETERS	75,00
LE COCHONNET LOIDAIS	700,00
VILLAGES DE PIERRE ET D'EAU	500,00
Entreprises	141,00
ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DU LITTORAL	141,00

Pour information, il existe un décalage entre le montant total de cette liste et le montant de 8 762 € porté à l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du Compte Administratif 2019.

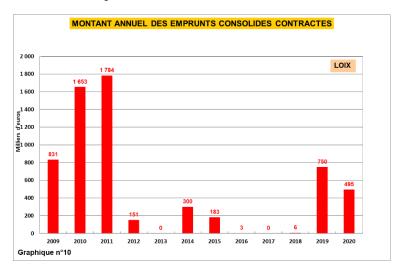
Par ailleurs, le Budget Primitif 2020 ne détaille pas les 10 000 € portés au débit de l'article « 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé ». Par contre, le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2020 du Conseil Municipal de Loix, indique le détail suivant pour les « subventions versées aux associations de Loix » :

Nom des bénéficiaires	2020
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANIMAUX RETHAIS	1 000,00
ASSOCIATION DE DEFENSE DES ECLUSES A POISSONS DE L'ILE DE RE	620,00
ASSOCIATION DE PROTECTION DES ANES ET DES CHEVAUX	500,00
ASSOCIATION CULTURELLE DE LA BIBLIOTHEQUE DE LOIX	4 000,00
CLUB DES AINES	2 300,00
VITALITE GYM	660,00
LE COCHONNET LOIDAIS	950,00
Total	10 030,00

VII. EMPRUNTS

VII.1 Emprunts bancaires

Les montants annuels réellement empruntés sur la période 2009 à 2019, et prévisionnel pour l'année 2020, par la commune de Loix pour son Budget Général et ses Budgets Annexes, sont les suivants :



On notera les montants particulièrement élevés des emprunts entre 2009 et 2011.

Les emprunts de 2019 et 2020 sont à mettre en parallèle de l'opération dite du « Clos du Communal ».

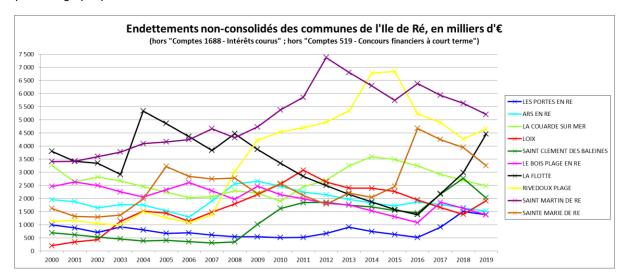
VII.2 Crédit de trésorerie

Il n'y a pas eu de tirage sur ligne de trésorerie en 2019.

VIII. EVOLUTION DE LA DETTE ET DES ANNUITES D'EMPRUNTS

VIII.1 Endettement non-consolidé

Dans notre étude intitulée « Etude sur l'endettement des communes de l'Ile de Ré et de la Communauté de Communes de l'Ile de Ré au 31 décembre 2019 » (http://www.adc-nordiledere.com/images/pdf/ACNIR-ET-Endettement20191231.pdf), nous avons publié le graphique suivant :



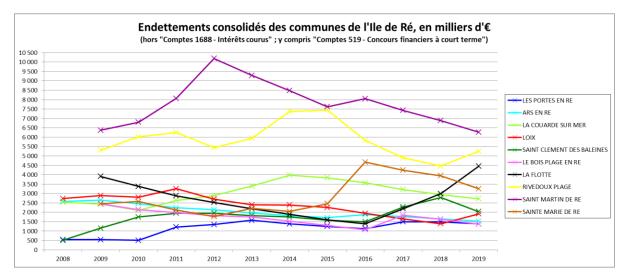
Comme nous l'écrivions à l'époque « Cet endettement non-consolidé, pour simple d'accès qu'il soit, ne donne qu'une vision très imparfaite de la situation d'endettement global des collectivités locales. En effet, il ne tient pas compte des avances et des lignes de trésorerie auxquelles peuvent faire appel ponctuellement certaines collectivités locales et qui constituent des dettes financières qu'elles devront rembourser, de l'endettement porté par le(s) éventuel(s) Budget(s) Annexe(s). Il ne devra donc être utilisé qu'avec parcimonie et on lui préfèrera, à chaque fois que cela sera possible, l'endettement consolidé ».

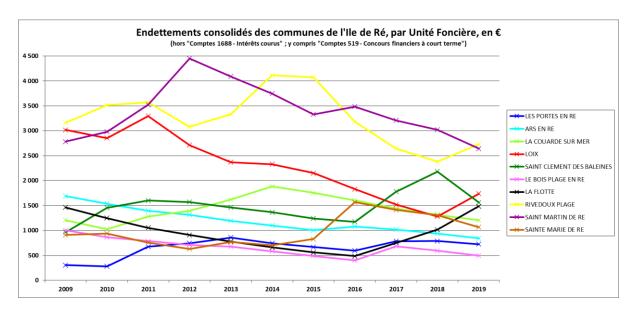
Pour la commune de Loix les endettements consolidés et non-consolidés sont identiques depuis 2013 du fait que les Budgets Annexes ne portent plus de dettes.

On remarquera, sur une période d'observation plus longue que précédemment, l'exceptionnelle croissance de l'endettement non-consolidé de 2000 à 2011 (multiplié par plus de 15 !) puis sa décroissance à partir de 2012.

VIII.2 Endettement consolidé

VIII.2.1 Endettements consolidés des communes de l'Ile de Ré





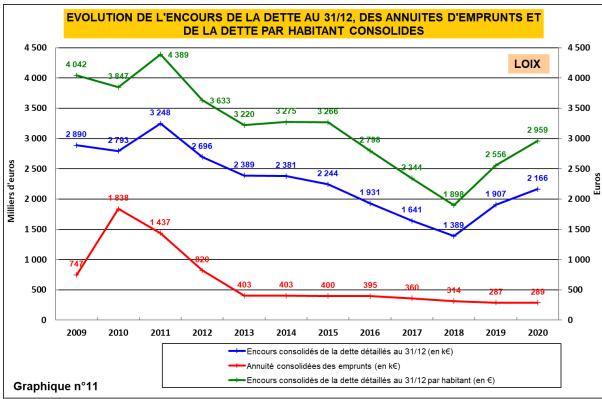
Pour les comparaisons entre les communes de l'Île de Ré, l'endettement consolidé par Unité Foncière est le plus probant. On constate que l'endettement consolidé par Unité Foncière de la commune de Loix est sur une tendance très nettement baissière entre 2012 et 2018.

La volumineuse opération dite du « Clos du Communal », initiée en 2019, a fait de nouveau croître cet indicateur et l'a placé en troisième place par rapport à toutes les communes de l'Ile de Ré.

VIII.2.2 Endettement consolidé et annuité d'emprunt de la commune de Loix

Le graphique ci-dessous indique l'évolution :

- de l'encours de la dette consolidée.
- des annuités de remboursement de cette dette,
- de la dette consolidée par habitant.



La courbe bleue (Encours consolidés de la dette détailles au 31/12) et la courbe rouge (Annuité consolidées des emprunts) sont exprimées en milliers d'euros et leur ordonnée est à gauche ; la courbe verte (Encours consolidés de la dette détaillés au 31/12 par habitant) est exprimée en euros et son ordonnée est à droite.

Les annuités d'emprunts, particulièrement élevées en 2010, 2011 et 2012, s'expliquent par le remboursement de tirages sur des « Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt ».

Concernant les encours consolidés, on distingue trois périodes différentes :

- une période de hausse jusqu'en 2011,
- suivie d'une période de baisse régulière jusqu'en 2018,
- puis une hausse des encours à partir de 2019.

On remarquera que l'encours consolidé par habitant est élevé et fait de Loix une commune plutôt endettée.

VIII.2.3 Contrôle

Dans les Comptes Administratifs ou le Budget Primitif on peut vérifier que l'évolution de l'encours suit bien la règle du calcul classique :

Dette fin année (N) = Dette fin année (N-1) – remboursement du capital année (N) + montant des nouveaux emprunts souscrits au cours de l'année (N).

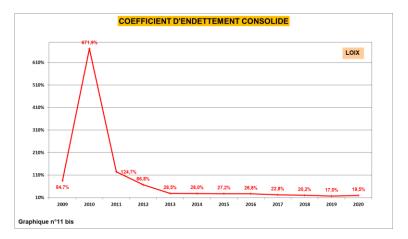
On peut également regarder la concordance entre les montants indiqués aux annexes IV A2 des Comptes Administratifs et dans la comptabilité publique (site Internet de l'administration reprenant les comptes des collectivités : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex? flowId=accueilcclloc-flow et/ou Comptes de Gestion).

Dans un cas comme dans l'autre nous constatons des décalages regrettables. Nous ne manquerons pas de rappeler à Monsieur le Maire l'importance d'établir et de diffuser des éléments financiers (Comptes Administratifs) concordants avec la comptabilité publique (Compte de Gestion).

VIII.3 Coefficient d'endettement consolidé

Le coefficient d'endettement consolidé de la commune correspond au rapport entre les annuités de la dette consolidée (intérêts plus capital) et les recettes réelles de fonctionnement consolidées.

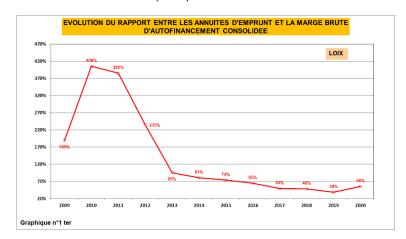
Il montre quelle est la part des recettes réelles utilisée chaque année au remboursement de la dette.



Sans surprise on retrouve une évolution générale identique à l'évolution générale des annuités d'emprunts, la tendance baissière constatée jusqu'en 2019 étant un indicateur positif.

Il existe d'autres indicateurs de suivi comme :

- le rapport entre l'annuité des emprunts consolidée (somme des intérêts de la dette et du remboursement en capital des emprunts) et la marge brute d'autofinancement consolidée :
 - o il était très dégradée jusqu'en 2012 (au-dessus de 100 %),
 - o il est en amélioration, donc en décroissance régulière, jusqu'en 2019 (de 95 % à 39 %),
 - o et il connaîtrait un sursaut en 2020 (56 %).



Quoi qu'il en soit la commune de Loix consacre, depuis 2009, une part très importante de ses ressources aux remboursements de ses emprunts bancaires.

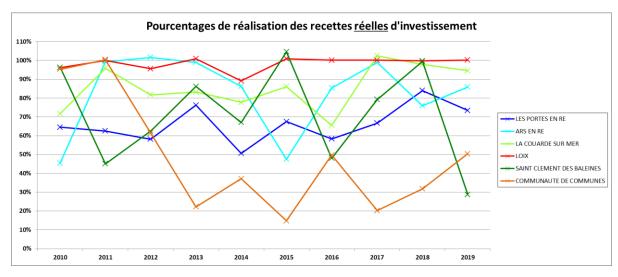
- le ratio de désendettement, souvent mentionné par les collectivités locales, qui exprime, en années, le rapport entre le capital restant dû au 31 décembre et la Capacité d'Autofinancement brute (CAF brute) : ce ratio est de 2,77 années pour le Budget Principal de la commune de Loix au 31 décembre 2019, soit une valeur significativement éloignée du seuil d'alerte fixé à 12 années.

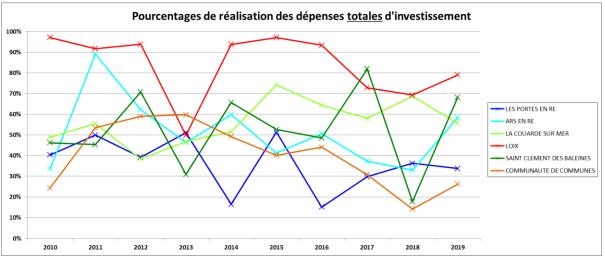
IX. INVESTISSEMENTS

IX.1 Réalisation des budgets d'investissement

Chaque année les recettes et les dépenses prévisionnelles d'investissement sont inscrites et votées dans le Budget Primitif. L'année suivante, les recettes d'investissement effectivement reçues et les dépenses d'investissement effectivement payées sont inscrites et votées dans le Compte Administratif.

On peut donc suivre, chaque année, le taux de réalisation de ces dépenses et de ces recettes d'investissement : ainsi plus on s'approche du taux de 100 % meilleures ont été les prévisions de recettes et de dépenses d'investissement.





Pour la commune de Loix, dans les Budgets Primitifs (corrigés, pour mémoire, de Décisions Modificatives en cours d'année) :

- les recettes réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) sont généralement très correctement évaluées (98,3 % en moyenne sur la période),
- tout comme, par le passé abstraction faite de « l'accident » de 2013, les dépenses réelles d'investissement (donc hors opérations d'ordres) ; 2019 marque une amélioration bienvenue de cet indicateur après la dégradation constatée en 2017 et 2018 (la moyenne sur la période reste quand même la meilleure de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré à 86,4 %).

IX.2 Opérations d'équipement

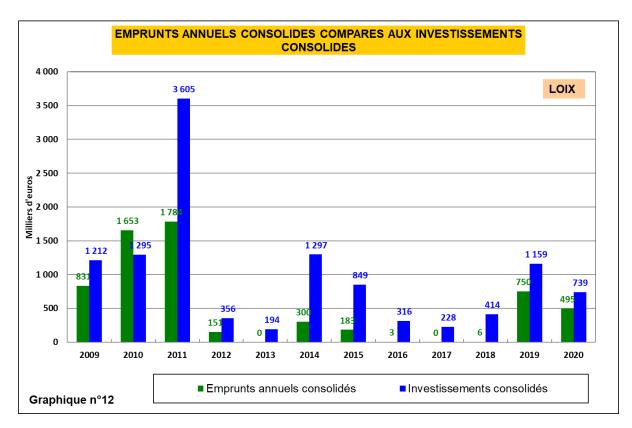
La commune de Loix ne détaille pas ses opérations d'équipement dans ses Comptes Administratifs et ses Budgets Primitifs (*cf.* les radioscopies de la Communauté de Communes de l'Îlle de Ré et des autres communes de l'ancien Canton Nord de l'Îlle de Ré, à l'exception de la commune de Saint-Clément-des-Baleines, pour une illustration de ce type de présentation).

Cela est regrettable et nuit à la bonne information de ses résidents / contribuables.

Votre association ne manquera pas de le faire remarquer à Monsieur le Maire et de lui demander de revenir sur cette pratique.

IX.3 Investissements comparés aux emprunts annuels

Ce graphique montre quelles ont été les évolutions parallèles des dépenses d'investissements consolidées et des emprunts consolidés contractés (effectifs de 2009 à 2019 et prévues en 2020) de la commune de Loix.



On notera que sur toute la période étudiée, sauf en 2010, les montants empruntés sont systématiquement inférieurs aux montants des investissements.

D'autres flux financiers entrants ont donc permis le financement de ces derniers.

IX.4 Evolution et compatibilité des principaux flux entrants et sortants

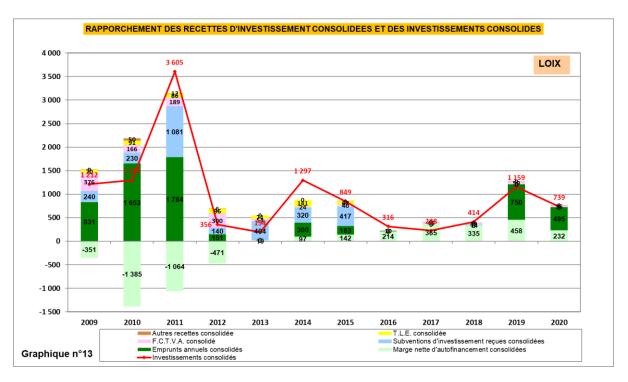
Avant de traiter cette question il nous semble important de rappeler que trop souvent les maires justifient certains investissements, en raison des subventions obtenues, subventions diminuant d'autant le prix à payer. Vrai au niveau de la commune, mais faux et tendancieux au niveau des contribuables, car ce sont bien eux qui, par leurs impôts aux Départements, aux Régions ou à l'Etat financent indirectement lesdites subventions. Les obtentions de celles-ci se font certes suivant certaines décisions administratives, mais on ne peut passer sous silence l'impact des relations existant entre les élus qui souvent, ont des responsabilités non seulement locales, mais également au niveau administratifs supérieurs. On ne peut rester insensibles aux services rendus lors des votes quels qu'ils soient! Un investissement doit être engagé uniquement dans la mesure où il est indispensable et non en raison des subventions reçues. Ce n'est hélas pas toujours le cas.

IX.4.1 Comparaison des principaux flux entrants et sortants

Les investissements, qui sont des flux sortants, sont financés par les flux entrants suivants :

- les ressources directes de la section investissement : subventions, Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V.A.) et Taxe Locale d'Equipement (T.L.E.) essentiellement,
- la marge nette d'autofinancement provenant de la section fonctionnement,
- si nécessaire par un recours à l'emprunt,
- parfois par l'aliénation de certains biens communaux comme ceci a été rappelé précédemment (flux exceptionnel non récurrent).

Le graphique ci-dessous permet de comparer, chaque année, la somme des recettes d'investissement dont a bénéficié la commune aux investissements réalisés ou prévus pour 2020.



Il montre à vue d'œil qu'il y aurait en 2010, 2011, 2012, 2014 et 2016 un manque de financement des flux sortants par les flux entrants.

IX.4.2 Soldes de trésorerie

Comme le montre le tableau ci-dessous, peut-être plus explicite et facile à comprendre que le graphique précédent car les différents calculs sont précisés, les « manques » de trésorerie sont récurrents sur la période :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
(1) Recettes d'investissement consolidées	694	537	1 368	542	529	485	571	75	118	138	136	75
(2) Investissements consolidés	1 212	1 295	3 605	356	194	1 297	849	316	228	414	1 159	739
(3) Besoin de financement = (1) - (2)	-518	-757	-2 237	185	335	-811	-277	-240	-111	-276	-1 023	-664
(4) Marge nette d'autofinancement consolidée	-351	-1 385	-1 064	-471	19	97	142	214	365	335	458	232
(5) Solde du besoin de financement = (3) - (4)	-869	-2 142	-3 301	-285	355	-714	-136	-26	255	59	-564	-432
(6) Emprunts annuels consolidés	831	1 653	1 784	151	0	300	183	3	0	6	750	495
(7) Solde de trésorerie = (5) + (6)	-38	-489	-1 517	-134	355	-414	47	-23	255	65	186	63
(8) Solde cumulé de trésorerie sur la période	-38	-526	-2 043	-2 177	-1 822	-2 236	-2 189	-2 212	-1 957	-1 893	-1 707	-1 644

Bien entendu, ces soldes de trésorerie sont théoriques puisqu'ils font abstraction de la situation des années antérieures et plus particulièrement de situation cumulée à la fin de l'exercice 2008 (excédents ou déficits de fonctionnements ou d'investissements reportables sur 2009).

X. DISPONIBILITES

X.1.1 Fonds de roulement

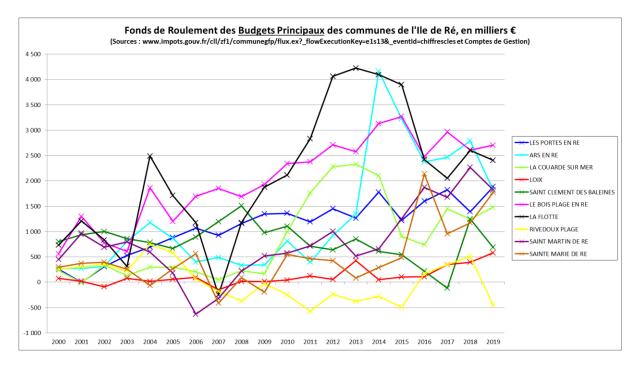
Le « Mémento financier et fiscal du Maire », publié en avril 2008 par la Direction Générale des Finances Publiques, en donne la définition suivante : « C'est la différence entre les financements disponibles à plus d'un an (les dotations et réserves, les subventions, les emprunts) et les immobilisations (les investissements réalisés et en cours de réalisation). Cette différence correspond, en comptabilité budgétaire, à la somme des excédents définitifs que la commune a dégagés au cours du temps. »

D'un point de vue pratique, un Fond de Roulement positif permet à la collectivité locale de couvrir le décalage entre les encaissements de recettes et les paiements de dépenses de son cycle normal de fonctionnement et le solde éventuel contribue à former sa trésorerie nette : elle dispose alors « d'un matelas financier ».

A l'inverse un Fonds de Roulement nul ou négatif prive la collectivité locale d'une certaine « aisance financière » et met sa trésorerie sous pression.

X.1.1.1 Fonds de roulement du Budget Général

On peut donc calculer les Fonds de Roulement de toutes les collectivités locales de l'Île de Ré à partir des Comptes de Gestion à notre disposition ou les récupérer directement sur le site Internet de l'Administration Fiscale française (www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex).



On constatera que la commune de Loix a vu, sur la période qui nous intéresse plus particulièrement (2009 – 2019), son Fonds de Roulement stagner à des niveaux très faibles, sauf en 2013, puis s'améliorer à partir de 2017.

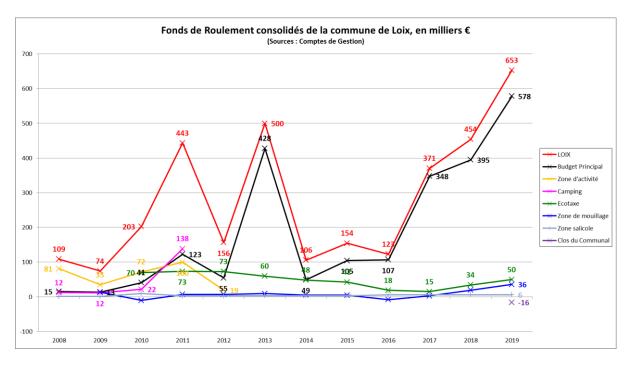
L'excédent définitif que la commune a dégagé au cours du temps, pour reprendre la formule du « Mémento financier et fiscal du Maire », représente donc, à la fin de l'année 2019 (578,3 k€), par rapport aux données du Compte Administratif du Budget Principal :

- quatre mois de recettes réelles de fonctionnement,
- un peu plus de six mois de recettes fiscales,
- un peu moins de six mois de dépenses réelles d'investissement (moyenne de 2010 à 2019).

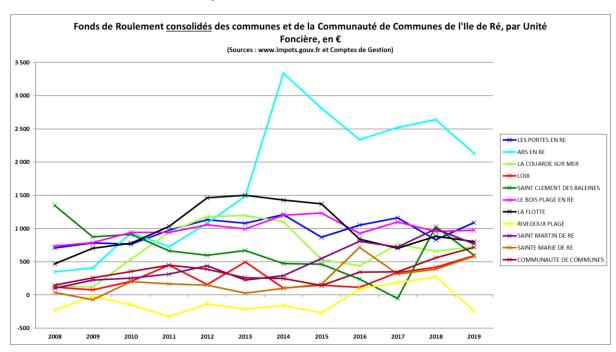
X.1.1.2 Fonds de roulement consolidé

Si on s'intéresse au Fonds de Roulement consolidé de la commune de Loix, agrégation des Fonds de Roulement de son Budget Principal et de ses Budgets Annexes, on constate, sur le graphique ci-dessous :

- qu'il est positif sur toute la période étudiée (tracé en rouge),
- qu'il est l'agrégation :
 - o du Fonds de Roulement du Budget Principal (tracé en noir) également positif sur toute la période d'observation.
 - des Fonds de Roulement « significatifs » des Budgets Annexes Ecotaxe (tracé en vert), Camping Municipal (tracé en rose) et Zone d'Activité (tracé en jaune) en situations positives et donc également favorables sur toute la période observée.
 - o du Fonds de Roulement « significatif » du Budget Annexe Clos du Communal (tracé en violet) en situations négative et donc (légèrement) défavorables en 2019,
 - et des Fonds de Roulement « anecdotiques » des Budgets Annexes Zone de Mouillages (tracé en bleu) et Zone Salicole (tracé en gris).



X.1.1.3 Fonds de roulement consolidé par Unité Foncière



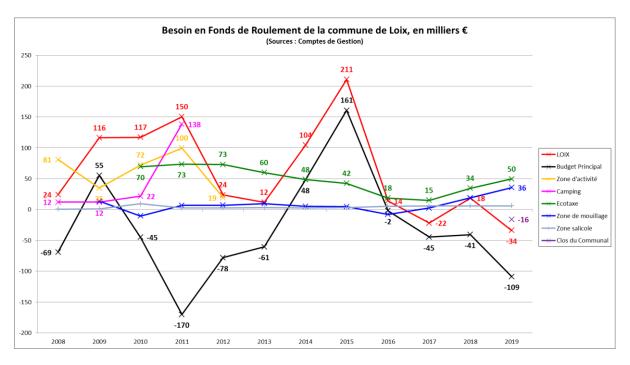
Cet indicateur permet de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Ile de Ré. La commune de Loix a des fonds de roulement consolidés par Unité Foncière plutôt faibles par rapport aux autres collectivités locales de l'Ile de Ré.

X.1.2 Besoin en fonds de roulement

Le « Mémento financier et fiscal du Maire », évoqué précédemment, donne du Besoin en fonds de roulement (BFR) la définition suivante : « Le BFR représente, à la fin d'un exercice comptable, l'excédent des crédits consentis aux redevables de la collectivité (restes à recouvrer) sur les crédits obtenus de ses créanciers (fournisseurs, État). Une créance crée un besoin de financement ; la collectivité a constaté un produit, mais ce produit n'a pas encore été recouvré. À l'inverse, une dette génère une ressource ; dans ce cas, la collectivité a effectivement enregistré une charge, mais celle-ci n'a pas encore été payée. Un BFR négatif constitue une ressource. En effet, cela signifie que les sommes non encore décaissées sont supérieures aux sommes non encore encaissées. »

L'illustration de cet indicateur est la suivante :

- les trois Budgets Annexes « significatifs » Camping Municipal (tracé rose), Ecotaxe (tracé vert) et Zone d'Activité (tracé jaune) sont en territoire positif et signent une situation défavorable (besoin de financement), à l'inverse du Budget Annexe Clos du Communal en 2019,
- le Budget Principal (tracé noir) est en territoire négatif (sauf en 2009, 2014 et 2015) et signe une situation favorable (ressources disponibles),
- l'agrégation de tous ces budgets (tracé rouge) évolue en territoire positif (besoin de financement), sauf en 2017 et en 2019, et dans des positions régulièrement assez éloignées de l'équilibre.



La situation financière de la commune de Loix, vis-à-vis de cet indicateur, est donc plus contrastée.

X.1.3 Comptes des Classes 5, 451, 452 et 453

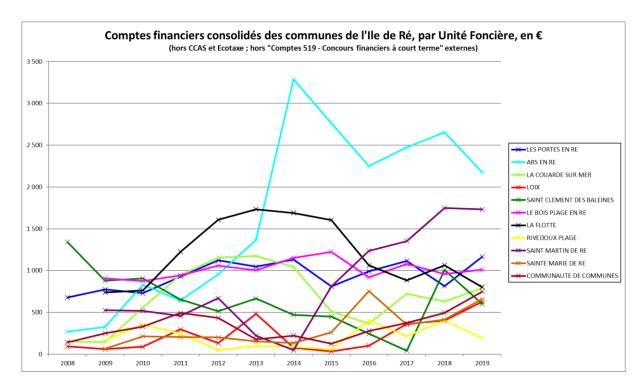
X.1.3.1 Classe 5 - Comptes financiers

Les comptes de la « Classe 5 – Comptes financiers » « enregistrent les mouvements de valeurs en espèces, chèques, ainsi que les opérations faites avec le Trésor, les banques et les établissements financiers ; par extension, les comptes financiers comprennent les comptes relatifs aux placements de trésorerie autorisés » pour reprendre la définition de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14.

Ils sont donc le reflet de la trésorerie disponible ou mobilisable de la collectivité locale.



Comme le montre ce graphique la trésorerie disponible ou mobilisable consolidée de la commune de Loix est très variable sur la période étudiée passant d'un plus bas de 34 k€ en 2015 à un plus haut de 687 k€ en 2019. Pour information, cette trésorerie est quasi exclusivement portée par le Budget Principal.



Les comptes financiers consolidés rapportés au nombre d'Unités Foncières permettent de faire des comparaisons entre les différentes collectivités locales de l'Île de Ré : pour cet indicateur la commune de Loix présente une trésorerie disponible ou mobilisable par Unité Foncière plutôt faible par rapport aux autres collectivités locales de l'Île de Ré.

X.1.3.2 Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée

La « Classe 45 – Services à comptabilité distincte rattachée » regroupe notamment les comptes :

- « 451 Compte de rattachement avec... (à subdiviser par Budget Annexe) »,
- « 452 Centre Communal d'Action Sociale (C. C. A. S.) rattaché »,
- et « 453 Caisse des écoles rattachée ».

Ces trois comptes peuvent être :

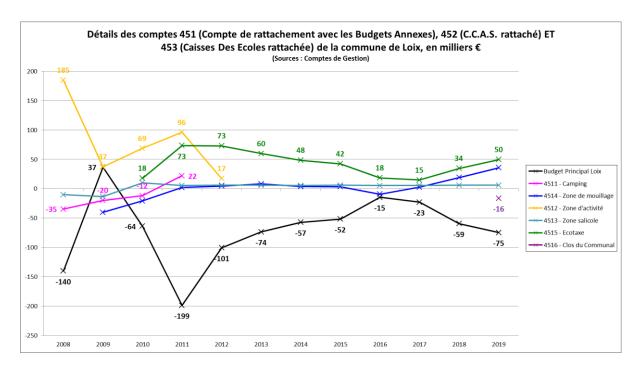
- créditeur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « doit de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles,
- débiteur dans le Budget Principal d'une commune, ce qui signifie de façon imagée que ce budget « a avancé de l'argent » au(x) Budget(s) Annexe(s), au C. C. A. S. ou à la Caisse des écoles.

Bien entendu dans le(s) Budget(s) Annexe(s), du C. C. A. S. ou de la Caisse des écoles on retrouvera la ou les positions parfaitement symétriques à celle(s) du Budget Principal.

Ainsi, le graphique suivant illustre ces situations de « trésoreries réciproques » :

- le tracé en noir est celui du Budget Principal de la commune :
 - o lorsqu'il est en zone négative cela signifie qu'il « doit de l'argent » aux autres budgets,
 - o lorsqu'il est en zone positive cela signifie qu'il « a avancé de l'argent » aux autres budgets,
- les autres tracés sont ceux des autres budgets :
 - o lorsqu'ils sont en zone positive cela signifie qu'ils « ont avancé de l'argent» au Budget Principal,
 - o lorsqu'ils sont en zone négative cela signifie qu'ils « doivent de l'argent» au Budget Principal.

Bien entendu le cumul de ces différents soldes est égal à zéro.



Comme le montre ce graphique :

- le Budget Principal de la commune de Loix est globalement débiteur, sauf en 2009, vis-à-vis de ses Budgets Annexes,
- la tendance générale à la régularisation de la situation, observée entre 2012 et 2016, tendrait à s'inverser depuis 2017.

Le solde des comptes financiers du Budget Principal de la commune de Loix, évoqué au chapitre précédent, étant parfois inférieur au montant de sa dette nette vis-à-vis des Budgets Annexes (2008 et 2015), il semble que l'équipe municipale en place « jonglait habilement », par le passé, avec ses différentes trésoreries.

Depuis 2017, la situation est en très nette amélioration.

Aux Portes-en-Ré, le 21 décembre 2020.

Pour l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré. Le Président.

ANNEXE

XI. METHODOLOGIE

XI.1 Avertissement

Ce document a été établi à partir de données administratives officielles et donc incontestables.

Ce n'est pas un document comptable, ce n'est pas non plus un document administratif, il n'a pas pour objectif de contrôler l'exactitude des comptes de cette collectivité locale.

Son seul objectif est de permettre à toute personne, n'ayant aucune formation financière particulière, mais capable de gérer ses propres comptes, de comprendre la situation financière de la collectivité à laquelle elle appartient, de prendre conscience de son évolution au cours des années, éventuellement de comprendre les problèmes auxquels elle se trouve confrontée. Ainsi elle sera en mesure de poser au Maire ou au responsable financier de cette collectivité, les questions lui apparaissant comme étant les plus importantes.

Il est conseillé aux personnes s'intéressant à cette question de lire auparavant le guide pratique intitulé « VOTRE COMMUNE EST-ELLE BIEN GEREE ? », écrit par Alain LE GRELLE et Thomas KIEFFER, publié par CONTRIBUABLES ASSOCIES (42, rue des Jeûneurs 75077 PARIS CEDEX 02 - Téléphone : 01 42 21 16 24 - www.contribuables.org.

XI.2 Avant-propos

Rappelons quelques raisonnements simples, que certains jugeront peut-être simplistes, mais raisonnements qu'il ne faut néanmoins jamais perdre de vue.

Toute personne vivant grâce à ses propres revenus, ne peut dépenser, au cours d'une année, plus que ce qu'elle reçoit ellemême au titre de ses ressources personnelles. Dans la mesure où ses dépenses sont inférieures à ses ressources, elle dégage chaque année un résultat que l'on appellera par la suite « Marge brute d'autofinancement ».

Dans la mesure où elle dégage effectivement chaque année une marge, elle sera en mesure d'acheter certains biens d'équipements, avec ou sans recours à l'emprunt.

Si elle a recours à un ou plusieurs emprunts, elle aura à rembourser chaque année les annuités de ces derniers : capital plus intérêts. Encore faudra-t-il que sa « marge brute d'autofinancement », si elle existe, soit suffisante pour lui permettre d'honorer ses engagements.

Il faut également rappeler que toute personne responsable de ses propres finances doit prévoir, à court ou moyen terme, le renouvellement de certains de ses biens d'équipements en fonction de leur usure (voiture, télévision, réfrigérateur...). Elle devra donc prévoir, au moins en partie, le financement de ces futurs investissements.

Toute personne vraiment responsable doit aussi avoir, à titre de référence, un regard précis sur son passé financier : ressources, dépenses, investissements, endettement et donc engagement à moyen terme.

Elle doit être capable de mener une réflexion réaliste sur son proche avenir, sur ses besoins financiers et son aptitude à en disposer. Il en est souvent ainsi, du moins peut-on l'espérer, car il s'agit là, rappelons-le, de situations personnelles.

Mais si cela est vrai pour chacun d'entre nous, et nous y sommes d'autant plus sensibles qu'il s'agit là de notre argent, c'est également vrai pour toute famille, pour toute société et bien entendu pour toute collectivité locale car, là encore, il s'agit de notre argent.

Est-il alors politiquement incorrect de demander au Maire, dans quelle mesure la section de fonctionnement participe suffisamment au financement des investissements ?

Dans la mesure où cette participation est insuffisante, est-il politiquement incorrect de lui demander les mesures qu'il compte prendre, à court et moyen terme, afin de redresser la situation ? Mesures d'économies ? Augmentation des impôts locaux ? Recours à de nouveaux emprunts ? Aliénation de certains biens de la commune ?

Tout cela pour dire que toute collectivité locale doit avoir une connaissance approfondie de son passé et en particulier de son passé financier : ressources et dépenses courantes de fonctionnement, ressources et dépenses d'investissement, évolution de son endettement...

Elle doit parfaitement connaître l'état dans lequel se trouve son patrimoine ainsi que ses besoins en matière de renouvellement ou d'entretien.

Elle doit avoir une parfaite connaissance de son budget annuel et de son respect en cours d'année. Elle doit être capable de prévoir de façon réaliste l'évolution probable de ses besoins et de la situation à laquelle elle devra faire face au cours des années à venir.

XI.3 Quelques définitions de base

XI.3.1 Recettes réelles de fonctionnement

Ce poste comprend toutes les recettes ayant un caractère annuel régulier qui permettent d'assurer le fonctionnement des services de la commune et de compléter, notamment par le biais du prélèvement, le financement des dépenses d'investissement.

En sont exclus:

- les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales,
- l'excédent de fonctionnement reporté,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons :

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- et les potentiels versements provenant des bénéfices dégagés par des budgets annexes (camping, port de plaisance, zone d'activité...).

La fiscalité en constitue la majeure partie.

XI.3.2 Dépenses réelles de fonctionnement

Ce poste regroupe la totalité des dépenses de fonctionnement des services de la commune, notamment les frais de personnel et les intérêts de la dette.

En sont exclus:

- les atténuations de produits : ce sont des articles, comptabilisés en charges, qui correspondent à des reversements et à des dégrèvements divers, notamment, en ce qui nous concerne, sur des impôts et des taxes,
- les dotations aux amortissements et aux provisions,
- le déficit de fonctionnement reporté,
- le prélèvement pour dépenses d'investissement,
- les travaux d'investissement en régie dont le montant est définitivement imputé en section investissement,
- et les opérations d'ordre : transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité.

Pour cette étude nous soustrayons les atténuations de charges : ce sont des articles, comptabilisés en recettes, qui correspondent à des rabais, des remises, des ristournes et surtout, en ce qui nous concerne, à des remboursements sur les rémunérations du personnel et sur les charges sociales.

Les charges de personnel en constituent la majeure partie.

XI.3.3 Charges courantes de fonctionnement

Cette notion se distingue de la précédente par l'exclusion des intérêts de la dette qui, fonction de l'importance du recours à l'emprunt pour le financement des investissements réalisés, ne correspondent pas à des charges liées au fonctionnement proprement dit des services.

XI.3.4 Marge brute d'autofinancement

C'est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les charges courantes de fonctionnement. Elle doit permettre de payer les annuités de remboursement de la dette (intérêts et capital).

XI.3.5 Marge nette d'autofinancement

C'est la marge brute d'autofinancement moins l'annuité de remboursement de la dette (intérêts et capital). Elle constitue un excédent disponible qui se rajoute à d'autres ressources pour le financement des investissements.

XI.3.6 Unités Foncières

La comparaison directe de données financières de collectivités locales de tailles différentes n'apporte généralement pas d'informations probantes.

Il faut donc les ramener :

- au nombre d'habitants : les communes de l'Île de Ré comptant jusqu'à 80 % de résidences secondaires sur leur territoire, les données financières divisées par cet indicateur ne nous semblent pas probantes,
- ou à la Population Dotation Globale de Fonctionnement (DGF): cet indicateur, qui est égal à la population totale communale augmentée d'un habitant par résidence secondaire, ne nous semble pas pouvoir donner non plus d'informations satisfaisantes,
- ou au nombre d'Unités Foncières: cet indicateur, développé par votre association, comptabilise le nombre de propriétés foncières potentiellement soumises à la Taxe d'Habitation et à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties et permet une comptabilisation du nombre de résidences (principales et secondaires); cet indicateur, tout imparfait qu'il soit (il s'exonère des capacités contributives des résidents, il ne tient pas compte de l'apport financier des professionnels...), permet d'attribuer à chaque propriété foncière bâtie, quelle que soit sa consistance et son mode d'occupation, sa quote-part de données financières.

Dans la suite de cette étude, les comparaisons entre collectivités locales seront faites systématiquement par rapport au nombre d'Unités Foncières.

XI.4 Méthodologie retenue

Nous suivrons les principes généraux de la méthode décrite dans le guide pratique « Votre commune est-elle bien gérée ? » en nous préoccupant uniquement des flux financiers annuels entrant dans les comptes de la collectivité locale, soit les recettes, ainsi que des flux sortant des comptes de la collectivité locale, soit les dépenses.

Nous distinguerons les recettes et les dépenses de fonctionnement, des recettes et des dépenses d'investissement.

Nous ne nous préoccuperons pas, au début de cette étude, des excédents ou déficits de fonctionnement ou d'investissement annuels ou encore des virements de comptes à comptes (opérations d'ordre) car il ne s'agit là que de transferts « internes » qui, au plan global, n'apportent pas un euro de plus ou de moins à la collectivité. Considérons à titre d'exemple les dépenses d'amortissement (article 68) : elles sont comptabilisées en charges dans la section de fonctionnement mais en produits dans la section d'investissement ; c'est un transfert de compte à compte qui ne change en rien l'enrichissement ou l'appauvrissement de la collectivité.

Par contre, afin de contrôler l'équilibre de ces différents flux financiers dans le temps, nous tiendrons compte, en fin d'étude, des excédents ou déficits au début de la période retenue.

Ainsi, comme le radiologue face à son écran, grâce aux tableaux et graphiques présentés ci-après nous serons en mesure de suivre l'évolution (amélioration ou détérioration) des principaux indicateurs financiers de la commune. Nous pourrons alors nous poser les bonnes questions et rencontrer le Maire et/ou la personne en charge des finances afin de connaître sa position.

XI.5 Transparence financière

L'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré tient à féliciter l'équipe municipale pour son implication dans la transparence financière de la commune de Loix.

En effet, tous les documents budgétaires, de 2017 et 2020, sont disponibles, à la date de la présente, sur le site Internet de la commune : https://loix.fr/fr/rb/45242/budget-1, permettant à tous les résidents / contribuables de consulter en libre accès ces informations financières de base.

Il serait souhaitable que les autres collectivités locales de l'ancien Canton Nord de l'Ile de Ré, à l'exception de la commune d'Ars-en-Ré qui le fait déjà, s'inspirent de cette excellente pratique.

XII. LES DIFFERENTS BUDGETS DE LA COMMUNE DE LOIX

La commune de Loix suit et gère actuellement quatre budgets différents :

- le Budget Général ou Budget Principal,
- le Budget Annexe de l'Ecotaxe,
- le Budget Annexe de la « Zone de Mouillages du Grouin »,
- le Budget Annexe de la « Zone salicole »,
- le Budget Annexe du « Clos du Communal ».

De plus:

- jusqu'en 2011, elle gérait le Budget Annexe du « Camping Municipal Les llates »,
- et jusqu'en 2012, elle gérait le Budget Annexe de sa « Zone d'Activités ».

XII.1 Généralités

Pour l'année N :

- au cours du premier trimestre, le Conseil Municipal vote autant de Budgets Primitifs qu'il y a de Budgets (Général et Annexes).
- en cours d'année le Conseil Municipal vote, autant que de nécessaire, des adaptations aux Budgets Primitifs sous forme de décisions modificatives qui sont reprises dans des Budgets Supplémentaires,
- au cours du premier trimestre de l'année N+1, le Conseil Municipal vote les Comptes Administratifs (autant qu'il y avait eu de Budgets Primitifs) qui reprennent les éléments financiers définitifs des budgets.

Le Conseil Municipal de la commune de Loix vote, dès la fin de l'année N-1, ses Budget Primitifs de l'année N. Il vote ensuite, au cours de l'année N, un certain nombre de Décisions Modificatives permettant d'ajuster les Budgets Primitifs initiaux. Le Conseil d'Administration de votre association considère que c'est une bonne pratique, qui devrait être généralisée, signant une bonne connaissance de l'économie générale de la commune et une bonne adaptabilité à son évolution en cours d'année. Par ailleurs, dans ce qui suit, ce sont les Budgets Primitifs initiaux qui sont exploités : la « Radioscopie » est donc celle à la fin de l'année N-1.

XII.2 Budget Général ou Budget Principal

C'est le budget de la commune proprement dit.

XII.3 Budget Annexe « Ecotaxe »

Ce budget permet de suivre la gestion de l'Ecotaxe de la commune de Loix.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : la quote-part annuelle versée à la commune par la Communauté de Communes de l'Île de Ré sur le produit de l'écotaxe prélevé lors du passage du pont de l'Île de Ré (62,2 k€),
 - o en dépenses réelles : une série de charges autorisées par la législation pour l'entretien de terrain, le paiement de charges de personnel... (47,2 k€),
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - en dépenses réelles : néant.

En 2019, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est bénéficiaire de 15,1 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association:

- assure une vérification de principe de ce budget,
- ses éléments ne sont ni repris dans cette étude, ni consolidés par ses soins avec les éléments de la commune proprement dits.

XII.4 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Grouin »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion d'une zone de mouillages pour bateaux, située dans la zone du Grouin.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : des prestations de services (28,3 k€),
 - o en dépenses réelles : une série de charges pour le paiement de charges de personnel, de redevances...
 (11,6 k€),
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - o en dépenses réelles : néant.

Ce Budget Annexe a généré en 2019 un résultat, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, bénéficiaire de 7,5 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments sont repris dans cette étude et consolidés par ses soins avec les éléments du Budget Général de la commune.

XII.5 Budget Annexe « Zone Salicole »

Ce budget, d'importance modeste, permet de suivre la gestion d'une zone d'activité salicole, située sur le territoire de la commune de Loix.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - en dépenses réelles : néant,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : 0,6 k€ de réserves capitalisées de l'exercice précédent,
 - o en dépenses réelles : néant.

Ce Budget Annexe a généré en 2019 un résultat, calculé conformément à l'Annexe n°13 - Bilan et compte de résultat de l'Instruction Budgétaire et Comptable M4, bénéficiaire de 0,6 k€.

Il n'y a pas d'endettement.

Votre association assure une vérification de principe de ce budget et ses éléments sont repris dans cette étude et consolidés par ses soins avec les éléments du Budget Général de la commune.

XII.6 Budget Annexe du « Clos du Communal »

Lors du Conseil Municipal du 7 février 2019, la décision d'acheter un terrain bâti situé 18, rue du Communal à Loix a été votée. Selon les termes du procès-verbal de ce Conseil Municipal « sa situation Rue du Communal, face au marché et à la place du marché est stratégique pour la commune et peut constituer une opportunité à court, moyen et long terme pour des projets publics qu'il s'agisse de stationnement, de circulation, de liaison douce, de logement... ». Le prix de 770 k€ a été financé par un prêt bancaire de 750 k€.

Un Budget Annexe a donc été ouvert en 2019 pour suivre l'économie de cet investissement.

Pour mémoire en 2019, on y retrouve :

- dans la Section de Fonctionnement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - o en dépenses réelles : 0,20 € d'autres charges de gestion courante,
- dans la Section d'Investissement :
 - o en recettes réelles : néant,
 - o en dépenses réelles : 16,1 k€ d'immobilisations en cours.

En 2019, le résultat, calculé conformément à l'annexe n°8 du Tome 2 – Annexes de l'Instruction Budgétaire et Comptable M14, est déficitaire de 0,20 €.

Il n'y a pas encore d'endettement à la fin de 2019 (475 k€ d'emprunt ont été inscrits au Budget Primitif 2020).

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, à partir de 2019, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XII.7 Budget Annexe du « Camping Municipal Les Ilates »

C'était le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Loix, permettant, jusqu'en 2011, le suivi de la gestion de son camping municipal « Les llates ».

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, jusqu'en 2011, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XII.8 Budget Annexe de la « Zone d'Activités »

C'était le Budget Annexe, au Budget Général de la commune de Loix, permettant, jusqu'en 2012, le suivi de la gestion de sa Zone d'Activités.

Ce Budget Annexe est consolidé par nos soins, jusqu'en 2012, dans cette étude avec les données du Budget Général de la commune.

XIII. RESUMES DES BUDGETS PRIMITIFS (BP) 2020 ET COMPTES ADMINISTRATIFS (CA) 2018 ET 2019

Seules les dépenses et les recettes réelles sont reprises dans ce qui suit.

XIII.1 Budget Général ou Budget Principal

XIII.1.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 - CA 2018) / CA 2018.

XIII.1.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart								
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Charges à caractère général	277 507,61	294 720,31	6%								
Charges de personnel, frais assimilés	511 776,84	518 712,33	1%								
Atténuations de produits	26 462,23	28 149,19	6%								
Autres charges de gestion courante	131 063,91	138 777,19	6%								
Total des dépenses de gestion courante	946 810,59	980 359,02	4%								
Charges financières	56 723,30	55 612,86	-2%								
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 003 533,89	1 035 971,88	3%								
RECETTES DE FON	CTIONNEMENT										
Atténuations de charges	15 111,31	12 115,20	-20%								
Produits services, domaine et ventes diverses	304 425,60	331 817,76	9%								
Impôts et taxes	930 722,41	1 057 042,81	14%								
Dotations et participations	121 274,07	112 342,53	-7%								
Autres produits de gestion courante	204 742,15	194 167,85	-5%								
Total des recettes de gestion courante	1 576 275,54	1 707 486,15	8%								
Produits financiers	38,10	15,55	-59%								
Produits exceptionnels	8 278,72	55,86	-99%								
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 584 592,36	1 707 557,56	8%								

XIII.1.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart								
DEPENSES D'INVESTISSEMENT											
Immobilisations corporelles	414 019,14	1 142 677,59	176%								
Total des dépenses d'équipement	414 019,14	1 142 677,59	176%								
Emprunts et dettes assimilées	257 218,78	232 582,11	-10%								
Dépôts et cautionnements reçus	1 022,39	418,78	-59%								
Total des dépenses financières	258 241,17	233 000,89	-10%								
Total des dépenses réelles d'investissement	672 260,31	1 375 678,48	105%								
RECETTES D'INVE	STISSEMENT										
Subventions d'investissement (hors 138)	13 732,20		-100%								
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		750 000,00	-								
Total des recettes d'équipement	13 732,20	750 000,00	5362%								
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	124 611,57	136 159,86	9%								
Excédents de fonctionnement capitalisés	425 238,94	556 246,43	31%								
Dépôts et cautionnements reçus		1 486,19	-								
Total des recettes financières	549 850,51	693 892,48	26%								
Total des recettes réelles d'investissement	563 582,71	1 443 892,48	156%								

XIII.1.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 : (CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 : (BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.1.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart							
DEP	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT											
Charges à caractère général	410 193,84	293 936,41	-28%	318 970,00	9%							
Charges de personnel, frais assimilés	524 808,91	518 712,33	-1%	524 700,00	1%							
Atténuations de produits	37 048,00	28 149,19	-24%	30 200,00	7%							
Autres charges de gestion courante	240 366,05	138 777,19	-42%	213 150,00	54%							
Total des dépenses de gestion courante	1 212 416,80	979 575,12	-19%	1 087 020,00	11%							
Charges financières	55 618,00	55 612,86	0%	53 384,00	-4%							
Charges exceptionnelles	2 900,00		-100%	2 000,00	-							
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 270 934,80	1 035 187,98	-19%	1 142 404,00	10%							
REC	ETTES DE FONCTION	NEMENT										
Atténuations de charges	12 115,20	12 115,20	0%	8 000,00	-34%							
Produits services, domaine et ventes diverses	332 051,25	331 817,76	0%	322 655,00	-3%							
Impôts et taxes	1 037 475,90	1 057 042,81	2%	941 100,00	-11%							
Dotations et participations	112 317,53	112 342,53	0%	71 000,00	-37%							
Autres produits de gestion courante	190 964,15	194 167,85	2%	190 000,00	-2%							
Total des recettes de gestion courante	1 684 924,03	1 707 486,15	1%	1 532 755,00	-10%							
Produits financiers	15,55	15,55	-		-100%							
Produits exceptionnels	55,86	55,86	0%		-100%							
Total des recettes réelles de fonctionnement	1 684 995,44	1 707 557,56	1%	1 532 755,00	-10%							

XIII.1.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT										
Immobilisations corporelles	1 448 861,29	1 142 677,59		-21%	229 356,00	-80%				
Immobilisations en cours	12 000,00			-100%		-				
Total des dépenses d'équipement	1 460 861,29	1 142 677,59	0,00	-22%	229 356,00	-80%				
Emprunts et dettes assimilées	232 583,00	232 582,11		0%	236 995,00	2%				
Dépôts et cautionnements reçus	418,78	418,78		0%		-100%				
Total des dépenses financières	233 001,78	233 000,89	0,00	0%	236 995,00	2%				
Total des dépenses réelles d'investissement	1 693 863,07	1 375 678,48	0,00	-19%	466 351,00	-66%				
	RECETTES D'IN	VESTISSEMENT								
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	750 000,00	750 000,00		0%		-100%				
Total des recettes d'équipement	750 000,00	750 000,00	0,00	0%	0,00	-100%				
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	133 573,36	136 159,86		2%	75 000,00	-45%				
Excédents de fonctionnement capitalisés	556 246,43	556 246,43		0%		-100%				
Dépôts et cautionnements reçus	1 486,19	1 486,19		0%	1 000,00	-33%				
Total des recettes financières	691 305,98	693 892,48	0,00	0%	76 000,00	-89%				
Total des recettes réelles d'investissement	1 441 305,98	1 443 892,48	0,00	0%	76 000,00	-95%				

^{*}RAR : restes à réaliser

XIII.2 Budget Annexe « Ecotaxe »

XIII.2.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.2.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart						
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT									
Charges à caractère général	3 591,38	5 575,27	55%						
Charges de personnel, frais assimilés	38 975,99	41 569,61	7%						
Autres charges de gestion courante	12,12	12,21	1%						
Total des dépenses de gestion courante	42 579,49	47 157,09	11%						
Total des dépenses réelles de fonctionnement	42 579,49	47 157,09	11%						
RECETTES DE F	FONCTIONNEMENT								
Impôts et taxes	62 244,00	62 244,00	0%						
Autres produits de gestion courante	38,00	1,29	-97%						
Total des recettes de gestion courante	62 282,00	62 245,29	0%						
Total des recettes réelles de fonctionnement	62 282,00	62 245,29	0%						

XIII.2.1.2 Section d'investissement

Néant.

XIII.2.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 : (CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 : (BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.2.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Charges à caractère général	23 094,00	5 575,27	-76%	11 554,00	107%					
Charges de personnel, frais assimilés	60 135,00	41 569,61	-31%	49 185,00	18%					
Autres charges de gestion courante	1 515,00	12,21	-99%	1 515,00	12308%					
Total des dépenses de gestion courante	84 744,00	47 157,09	-44%	62 254,00	32%					
Total des dépenses réelles de fonctionnement	84 744,00	47 157,09	-44%	62 254,00	32%					
RECETTES DE	FONCTIONNE	MENT								
Impôts et taxes	62 244,00	62 244,00	0%	62 244,00	0%					
Autres produits de gestion courante	10,00	1,29	-87%	10,00	675%					
Total des recettes de gestion courante	62 254,00	62 245,29	0%	62 254,00	0%					
Total des recettes réelles de fonctionnement	62 254,00	62 245,29	0%	62 254,00	0%					

XIII.2.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Immobilisations corporelles	11 948,36			-100%		-			
Total des dépenses d'équipement	11 948,36	0,00	0,00	-100%	0,00	-			
Total des dépenses réelles d'investissement	11 948,36	0,00	0,00	-100%	0,00	-			
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-			

^{*}RAR : restes à réaliser

XIII.3 Budget Annexe « Zone de Mouillages du Groin »

XIII.3.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.3.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart							
DEPENSES D'EXPLOITATION										
Charges à caractère général	323,28		-100%							
Charges de personnel, frais assimilés	2 461,18	2 632,41	7%							
Autres charges de gestion courante	8 792,12	8 960,80	2%							
Total des dépenses de gestion courante	11 576,58	11 593,21	0%							
Total des dépenses réelles de fonctionnement	11 576,58	11 593,21	0%							
RECETTES D	EXPLOITATION									
Produits services, domaine et ventes diverses	27 993,00	28 261,00	1%							
Total des recettes de gestion courante	27 993,00	28 261,00	1%							
Total des recettes réelles de fonctionnement	27 993,00	28 261,00	1%							

XIII.3.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart							
DEPENSES D'INVESTISSEMENT										
Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	-							
RECETTES D'INVESTISSEMENT										
Réserves	6 637,11		-							
Total des recettes d'équipement	6 637,11	0,00	-100%							
Total des recettes réelles d'investissement	6 637,11	0,00	-100%							

XIII.3.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 : (CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 : (BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.3.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart						
DEPENSES D'EXPLOITATION											
Charges à caractère général	8 308,00		-100%	17 200,00	-						
Charges de personnel, frais assimilés	2 633,00	2 632,41	0%	2 800,00	6%						
Autres charges de gestion courante	9 867,00	8 960,80	-9%	10 000,00	12%						
Total des dépenses de gestion courante	20 808,00	11 593,21	-44%	30 000,00	159%						
Total des dépenses réelles de fonctionnement	20 808,00	11 593,21	-44%	30 000,00	159%						
RECETTES	D'EXPLOITATION	NC									
Produits services, domaine et ventes diverses	28 267,29	28 261,00	0%	39 154,00	39%						
Total des recettes de gestion courante	28 267,29	28 261,00	0%	39 154,00	39%						
Total des recettes réelles de fonctionnement	28 267,29	28 261,00	0%	39 154,00	39%						

XIII.3.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT									
Immobilisations corporelles	26 383,16			-	9 154,00	-			
Total des dépenses d'équipement	26 383,16	0,00	0,00	-100%	9 154,00	-			
Total des dépenses réelles d'investissement	26 383,16	0,00	0,00	-100%	9 154,00	-			
RECETTES D'INVESTISSEMENT									
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	0,00	-			

^{*}RAR : restes à réaliser

XIII.4 Budget Annexe « Zone Salicole »

XIII.4.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

L'écart mesure la différence entre les réalisations de 2018 et 2019 : (CA 2019 – CA 2018) / CA 2018.

XIII.4.1.1 Section d'exploitation

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart				
DEPENSES D'EXPLOITATION							
Total des dépenses réelles de fonctionnement 0,00 -							
RECETTES D'EXPLOITATION							
Autres produits de gestion courante	252,80		-100%				
Total des recettes de gestion courante	252,80	0,00	-100%				
Total des recettes réelles de fonctionnement	252,80	0,00	-100%				

XIII.4.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart				
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
Total des dépenses réelles d'investissement 0,00 - 0,00 -							
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Réserves	575,55	575,55	0%				
Total des recettes d'équipement	575,55	575,55	0%				
Total des recettes réelles d'investissement	575,55	575,55	0%				

XIII.4.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 : (CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les réalisations de 2019 et les prévisions du Budget Primitif 2020 : (BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.4.2.1 Section d'exploitation

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart			
DEPENSES D'EXPLOITATION								
Charges à caractère général	6 154,22		-100%		-			
Autres charges de gestion courante	10,00		-100%		1			
Total des dépenses de gestion courante	6 164,22	0,00	-100%	0,00	-			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	6 164,22	0,00	-100%	0,00	-			
RECETTES D	EXPLOITATION	N						
Autres produits de gestion courante	252,00	0,00	-100%		-			
Total des recettes de gestion courante	252,00	0,00	-100%	0,00	-			
Total des recettes réelles de fonctionnement	252,00	0,00	-100%	0,00	-			

XIII.4.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Total des dépenses réelles d'investissement 0,00 0,00 - 0,00 - 0,00 -								
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
Réserves 575,55 575,55 0% -100%								
Total des recettes financières	575,55	575,55	0,00	0%	0,00	-100%		
Total des recettes réelles d'investissement	575,55	575,55	0,00	0%	0,00	-100%		

^{*} RAR : restes à réaliser.

XIII.5 Budget Annexe « Clos du Communal »

XIII.5.1 Résumé des Comptes Administratifs (CA) 2018 et 2019

XIII.5.1.1 Section de fonctionnement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Autres charges de gestion courante		0,20	-				
Total des dépenses de gestion courante		0,20	-				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		0,20	-				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	-				

XIII.5.1.2 Section d'investissement

Libellé	CA 2018	CA 2019	Ecart			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Immobilisations en cours		16 141,00	-			
Total des dépenses d'équipement		16 141,00	-			
Total des dépenses réelles d'investissement		16 141,00	-			
RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	-			

XIII.5.2 Résumé du Budget Primitif (BP) 2020 et du Compte Administratif (CA) 2019

Le premier écart calculé mesure le taux de réalisation des prévisions du Budget Primitif de 2019 : (CA 2019 – BP 2019) / BP 2019.

Le deuxième écart calculé mesure le rapport entre les prévisions du Budget Primitif 2020 et les réalisations de 2019 : (BP 2020 – CA 2019) / CA 2019.

XIII.5.2.1 Section de fonctionnement

Libellé	BP 2019	CA 2019	Ecart	BP 2020	Ecart			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Charges à caractère général	20 000,00		-100%	20 000,00	-			
Autres charges de gestion courante	5 000,00	0,20	-100%	5 000,00	2499900%			
Total des dépenses de gestion courante	25 000,00	0,20	-100%	25 000,00	12499900%			
Total des dépenses réelles de fonctionnement	25 000,00	0,20	-100%	25 000,00	12499900%			
RECETTES DE	FONCTIONNE	MENT						
Autres produits de gestion courante	88 288,00	0,00	-100%	50 000,00	-			
Total des recettes de gestion courante	88 288,00	0,00	-100%	50 000,00	-			
Total des recettes réelles de fonctionnement	88 288,00	0,00	-100%	50 000,00	-			

XIII.5.2.2 Section d'investissement

Libellé	BP 2019	CA 2019	RAR* au 31/12	Ecart	BP 2020	Ecart		
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
Immobilisations corporelles	15 000,00			-100%		-		
Immobilisations en cours	48 288,00	16 141,00		-67%	500 000,00	2998%		
Total des dépenses d'équipement	63 288,00	16 141,00	0,00	-74%	500 000,00	2998%		
Total des dépenses réelles d'investissement	63 288,00	16 141,00	0,00	-74%	500 000,00	2998%		
	RECETTES D'INVESTISSEMENT							
Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				-	475 000,00	-		
Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	-	475 000,00	-		
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	-	475 000,00	-		

* RAR : restes à réaliser.